



SAHARA OCCIDENTAL : L'ISSUE IMPOSSIBLE ?

Mémoire de géopolitique
Du Lieutenant-colonel Pascal HART

Dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Madame Nicole GRIMAUD

Avril 2001

Titre : Sahara occidental : issue impossible

Lieutenant-colonel (terre) Pascal HART .

Date de rédaction : 30 mars 2001.

Division D.

Nature du travail : Mémoire de géopolitique.

Synthèse du document : En 1991, lorsque l'ONU parvient à faire accepter les termes de son plan de paix pour le Sahara occidental, l'issue de ce conflit qui mine les relations inter-maghrébines semble proche. Pourtant, dix ans après la signature du cessez-le-feu, la question sahraouie reste en suspens. C'est en analysant les données de la zone, les enjeux à la fois internes et externes qu'elle représente pour les différents voisins maghrébins, que l'on s'aperçoit du caractère omniprésent du problème sahraoui sur la scène régionale. Aujourd'hui, devant les difficultés de définir le corps électoral en vue du référendum, une alternative négociée est envisagée. Le blocage actuel pose la question du véritable avenir de l'autodétermination des Sahraouis et des chances d'aboutissement de cette « troisième voie ».

Mots clés : Maroc, Algérie, Mauritanie, Front Polisario, RASD, ONU, OUA, Hassan II, Abdelaziz, Mohamed VI, référendum, Makhzen, Bey'a, Réguibat, FAR, MINURSO, CIG, Laayoune, Boucraâ, Dakhla.

SAHARA OCCIDENTAL : L'ISSUE IMPOSSIBLE ?

Sommaire

Partie I

Une terre de querelles

Un « non désert »

Une décolonisation conflictuelle

Partie II

Un enjeu régional

L'objet des politiques internes

Alliances et rivalités régionales

Partie III

Evolutions dans le conflit

RASD, de l'action à la démobilisation

Maroc, de l'isolement à l'intégration

Partie IV

L'impasse ?

L'ONU dans le conflit

Du référendum à la troisième voie, quelles perspectives ?

INTRODUCTION

Secoué par de nombreuses révoltes sahraouies pendant l'occupation espagnole, le Sahara occidental est progressivement abandonné par ses colonisateurs à partir de 1965. Après l'adoption de sept résolutions de l'ONU, de 1965 à 1973, reconnaissant le droit à l'indépendance du peuple sahraoui, le roi Hassan II organise la « marche verte » en 1975, qui entraîne, en 1978 le partage de l'ex- province espagnole entre le Maroc et la Mauritanie.

Avec la naissance dès mai 1973 du FRONT POLISARIO, les sahraouis entament clairement leur lutte pour l'indépendance, avant même le retrait des Espagnols du territoire. Après avoir fui en masse vers la région de Tindouf en Algérie notamment, ils proclament, par la voix du premier secrétaire général du Front Polisario, M. El Ouali, la naissance de la REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE (RASD) le 27 février 1976, soit le lendemain de l'annonce par l'Espagne de la fin définitive de sa présence sur le territoire du Sahara occidental. Dès lors, la lutte du Front Polisario se tourne exclusivement contre le royaume du Maroc.

En 1988, Mme Nicole Grimaud publiait dans Maghreb-Machrek (n° 121, pp. 89-113), un article intitulé : « Le Sahara occidental : une issue possible ? ». Ce titre évoquait alors un réel espoir de sortir d'une crise qui n'en finissait pas. En effet, de nettes avancées diplomatiques permettaient de penser au règlement de la question. La RASD avait été reconnue par 71 Etats et admise à l'OUA. Hassan II était contraint de composer avec le Front Polisario qu'il persistait jusqu'à là à ne pas vouloir reconnaître. Il venait d'accepter le principe d'une procédure d'autodétermination. D'autre part, depuis l'édification des murs qui conduisit à la fin des attaques de son adversaire, le Maroc se situait dans une posture plus favorable, ce qui lui permettait de reprendre les négociations à partir de 1988. L'Algérie, quant à elle, avait renoncé à l'idée d'un conflit direct avec son voisin et était donc prête à normaliser ses relations avec le royaume chérifien, alors que la Mauritanie avait complètement abandonné ses prétentions sur le territoire dès 1979. Ce climat constituait donc une ouverture objective, qui justifiait l'optimisme ambiant qui régnait à la fin des années 1980 et l'évocation prudente de Mme GRIMAUD d'un possible : « début de la fin ». Après près de vingt ans de guerre en effet, un cessez-le-feu entraînait enfin en vigueur le 6 septembre 1991, qui permettait l'application du plan de paix de l'ONU adopté le 28 juin de l'année précédente. Ce plan de paix prévoyait notamment l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui dès 1992.

Mais près de dix ans après, le référendum n'a toujours pas eu lieu et l'on parle désormais d'une troisième voie négociée directement par les protagonistes. Cette solution qui impliquerait l'intégration des territoires sahraouis au sein d'un Maroc réorganisé en fédération est-elle réaliste ? Le référendum appartient-il à jamais à l'histoire ? Pourrait-on envisager d'autres modes de règlement pacifique de ce conflit qui s'éternise ?

L'explication de la réémergence des doutes sous-jacents dans le titre même de ce mémoire, passe inévitablement et en premier lieu par un retour sur le contexte historique qui a conduit à cette crise inextricable, et en particulier, sur la période de décolonisation de la province.

Pour comprendre les enjeux liés à la question, il est nécessaire ensuite de montrer à quel point le problème du Sahara occidental a été une constante dans la politique intérieure et extérieure des pays limitrophes, le Maroc, l'Algérie et dans une moindre mesure la

Mauritanie. Puis, il s'agira d'analyser quelle a été l'action de l'ONU et quelles en sont les limites, pour en venir finalement à la situation actuelle de blocage et tenter de voir quelles en sont les raisons et finalement s'interroger sur les possibilités réelles de règlement de ce conflit.

I Une terre de querelles

D'une superficie d'environ 266 000 km², le Sahara occidental se situe entre le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie. Il partage avec ces voisins, des frontières issues du découpage artificiel de la décolonisation (respectivement 435, 45 et 1565 km).

Façade atlantique du désert sur plus de 1000 km, il est composé de deux régions : au nord, la Seguiet el Hamra, formée par le bassin de l'oued du même nom, encaissée et ensablée. Elle s'étend sur 80 000 km² et a pour capitale Laayoune. Au sud, le Rio de Oro est une immense plaine constituée (en se déplaçant du nord au sud) d'un massif rocheux, d'un cordon dunaire et d'une crête gréseuse. Sa capitale est Dakhla, ancienne Villa Cisneros.

Mais le Sahara occidental ne se limite pas à une vaste étendue quasiment plate et désertique. Il recèle des richesses qui sont l'objet de nombreuses convoitises et qui expliquent en partie la durée du conflit. Sa situation même est source d'intérêt chez ses voisins. Sa population ensuite, est le fruit d'une grande diversité d'origines tribales, qui constitue un autre facteur de conflictualité. Son potentiel économique enfin, loin d'être négligeable, en fait un territoire convoité. Ses côtes poissonneuses au potentiel touristique élevé, mais aussi ses ressources minérales, en sont les principaux éléments.

I.1 Un « non désert »

La population

D'environ 170 000 habitants, sa population reste difficile à estimer en raison des nombreux mouvements de réfugiés dans la zone, et du fait de la nomadisation encore courante dans la région. Cependant, la tendance est à la sédentarisation dans les trois principales villes notamment, la capitale Laayoune, qui compte environ 100 000 habitants, Smara au nord (environ 25 000) et Dakhla au sud (environ 10 000).

La dimension humaine ne peut être écartée dans l'étude de ce conflit, car elle en constitue l'un des enjeux majeurs. Les références tribales en particulier, niées par le Front Polisario et revendiquées par le Maroc, demeurent l'un des points de litiges principaux dans la constitution des listes électorales pour le référendum (cf. annexe V.1). Un rappel des différents peuplements s'impose donc.

A l'arrivée des Arabes au VII^{ème} siècle, la région était peuplée de Noirs, de Juifs et de Berbères. Les différentes tribus nomades, huit pour les principales, étaient elles mêmes subdivisées en fractions, environ 45 au total. Recensées pour la dernière fois par les Espagnols en 1974, ces tribus étaient soit guerrières (considérées comme les plus nobles), soit maraboutiques ou encore inféodées elles mêmes à d'autres, et circulaient dans des zones déterminées. Ainsi, les Reguibat, Berbères Sanhadja, étaient des guerriers vivant en Mauritanie, dans le sud du Maroc et de l'Algérie. Leur tribu était elle-même divisée en deux grands groupes, dont l'un circulait traditionnellement au Maroc et l'autre en Mauritanie. Ils étaient les principaux maîtres de la région jusqu'à la colonisation espagnole. Les Tekna, autre tribu berbère divisée en trois groupes, se trouvaient dans une région dont l'épicentre était Tarfaya, ville restituée au Maroc par l'Espagne en 1958, où ils sont sédentaires, mais aussi au sud, dans la Seguiet el Hamra, où ils sont nomades.

Ce n'est qu'au XII^{ème} siècle, que les Maquil, Arabes venus du Yemen probablement, sont parvenus sur les rivages de l'Atlantique.

Par la suite, le Maroc a tenté plusieurs fois d'étendre son influence sur le Sahara, mais sans jamais parvenir à contrôler la région.

En 1884, commença l'occupation de l'Espagne, avec l'installation d'éléments dans la baie du Rio de Oro. En 1912, les frontières de la colonie sont définitivement arrêtées et l'occupation de l'intérieur du pays n'a commencé que dans les années 1930, avec l'aide de la France. Tour à tour, les tribus se résignèrent à s'entendre avec Espagnols et Français, ou durent se soumettre. Mais l'emprise de l'Espagne, tout comme sa présence sur place, resta épisodique et plutôt faible.

La côte et son potentiel

Au large des côtes du Sahara, les eaux de l'Atlantique comptent parmi les plus poissonneuses au monde. On estime à plus de 700, le nombre d'espèces, et les possibilités de production sont évaluées à plus de 2 millions de tonnes par an. Ces chiffres représentent à eux seuls un potentiel d'emplois considérable, qui s'accroît encore si l'on inclut le développement des infrastructures portuaires, des chantiers navals et des conserveries qu'il peut engendrer. Aujourd'hui, grâce aux investissements réalisés par le Maroc, les infrastructures sahraouies ont déjà une capacité d'accueil de 300 unités de pêche et permettent le débarquement de 150 000 tonnes par an. Les études récentes estiment à 500 000 tonnes par an, le total des prises effectuées au large des côtes. Pour le Maroc, celles-ci s'élevaient à 235 000 tonnes en 1996¹. En ce qui concerne la présence étrangère la plus remarquable sur place, elle est russe, japonaise, et espagnole.

Mais la richesse de la côte réside aussi dans son potentiel touristique. Le climat particulièrement régulier et doux, la beauté et les dimensions des plages et sites balnéaires possibles, n'attendent que l'issue de la crise pour être exploités. Certains tours-opérateurs se sont déjà prépositionnés dans la région, et même si leur présence reste discrète, à l'instar du Club Méditerranée, propriétaire des deux plus grands hôtels de Laayoune (le Parador et le El Massira), ils sont prêts à investir des fonds importants pour y installer des centres spécialisés, entre autre, dans la pêche au gros.

Enfin, la bande côtière du Sahara trouve un atout supplémentaire dans sa proximité et sa complémentarité avec les gisements miniers. Les ports représentent également un fort potentiel de développement dans la mesure où ils sont les principaux points de sortie des minerais exploités et exportés. Ainsi, la capacité de débarquement des principaux ports que sont Laayoune, Dakhla, Boujdour et El Argoub est estimée à près d'un million de tonnes de marchandises par an, ce qui, ajouté aux activités liées au débarquement des produits de la pêche représente près de 10 000 emplois permanents.

Les richesses du sous-sol

C'est en 1947 qu'ont été découverts les premiers gisements de phosphates au Sahara occidental. Celui de Boucraâ, mis au jour en 1962, à 100 km au sud-est de Laayoune, est actuellement le plus important d'entre eux. Les réserves prouvées sont de l'ordre de 2,2 millions de tonnes d'une teneur élevée (d'environ 75 %), leur total est estimé à 10 milliards de tonnes. Les phosphates extraits sont exportés principalement vers la Russie, la France, la Belgique et la Pologne. Cependant, il convient de relativiser l'importance de ce gisement pour

¹ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, pp. 90-92.

le Maroc, pour qui Boucraâ ne représente qu' 1/8^{ème} de ses réserves totales en phosphates (65 milliards de tonnes). Sa production estimée à 4 millions de tonnes par an, ne représente, quant à elle guère plus de 1 % des exportations du Maroc².

Par ailleurs, la rentabilité de ce gisement est toute relative. En effet, la nécessité de rincer à l'eau douce ces phosphates fortement chlorés, puis de les acheminer à Laayoune sur un tapis convoyeur vétuste et onéreux à l'entretien, augmentent cruellement le prix de revient du minerai évalué à environ 70 dollars au début des années 1990 (soit le double de son prix de vente de l'époque). Son exploitation est maintenue essentiellement pour des raisons sociales, car l'entreprise Phosboucraâ emploie directement 2300 personnes sur le site d'extraction et plus de 4000 personnes au total. Elles font vivre une population totale chiffrée à 30 000 personnes. Si l'on ajoute à ce nombre, ceux qui vivent des activités induites par cette exploitation, transport, infrastructures, commerces et institutions mises en place pour les populations, la dimension sociale de cette activité ne peut être contestée.

Mais le territoire recèle également d'autres minerais tels que le fer, dont les réserves sont évaluées à un milliard de tonnes, le manganèse le cuivre ou encore le titane. Elles représentent un potentiel non négligeable, si toutefois le problème de l'apport en eau trouvait une solution, car leur exploitation en demande d'importantes quantités.

Enfin, on estime à 75 milliards de tonnes, les réserves en schistes bitumineux, ce qui pourrait permettre la production en 2000 (chiffres estimés par l'OCP, mais non vérifiés dans leur réalisation) de 12 millions de tonnes de pétrole, soit plus de 50% des besoins énergétiques du Maroc³.

I.2 La difficile décolonisation

Un contexte défavorable

C'est dans un contexte de décolonisation générale et d'un antagonisme entre deux blocs que, rappelons le, s'amorce le désengagement espagnol au Sahara occidental. Certains observateurs et spécialistes de la question, tels que Mmes. Khadija Mohsen-Finan⁴ et Nicole Grimaud⁵, considèrent que le conflit traité ici ne fera jamais réellement les frais de la bipolarité, d'une part en raison de l'ascendant régional de l'Algérie, qui à l'époque constituait dans une large mesure un leader dans le tiers-monde et parmi les non-alignés. D'autre part, parce que l'opinion américaine encore marquée par le Viêt-nam, n'aurait en rien accepter un engagement des Etats-Unis aux côtés de leurs alliés marocains. Enfin, si la côte saharienne constituait certes un intérêt pour l'U.R.S.S. alliée à l'Algérie, celui-ci demeurerait lointain et quelque peu contradictoire avec les bonnes relations commerciales qu'elle entretenait alors avec le Maroc. D'autres, tels que Mr. Antoni Segura i Mas⁶, estiment en revanche, que le contexte international a pesé assez fortement dans la crise saharienne.

Si d'une façon générale il est clair en effet que les deux blocs n'ont pas utilisé ce conflit pour un affrontement indirect, n'oublions pas cependant, que l'idéologie qui sous-tend les revendications sahraouies est le marxisme. Il est donc incontestable que cet aspect a joué un rôle dans la mise en place du jeu des alliances locales du moins, et a permis aux Sahraouis

² MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p. 91.

³ MOHSEN-FINAN (Khadija) op. cit. p 91.

⁴ MOHSEN-FINAN (Khadija) op.cit. p 23.

⁵ GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, pp. 89-113.

⁶ SEGURA I MAS (Antoni) « La question du Sahara dans la dynamique géopolitique du Maghreb », CONFLUENCES Méditerranée n°31, 1999, pp. 123-124.

de bénéficier de certaines aides et soutiens extérieurs, ce que nous verrons ultérieurement. D'ailleurs, les seuls liens du Front Polisario avec l'Algérie ne peuvent s'expliquer que par les seules inimitiés traditionnelles entre cette dernière et son voisin marocain. Enfin, depuis la fin de la guerre froide, le conflit s'essouffle de manière incontestable, preuve s'il en est, que des liens, même difus, ne sont à exclure.

L'esprit de décolonisation générale quant à lui, pèse fortement sur le conflit entre Sahraouis d'une part, Espagnols, Marocains et Mauritaniens d'autre part. En effet, l'adoption par l'ONU en 1960 de la résolution 1514 sur l'octroi de l'indépendance à accorder aux pays et peuples colonisés normalise de fait le droit à l'autodétermination. Elle sera le fondement de la lutte sahraouie.

La naissance du mouvement identitaire sahraoui

Le courant de décolonisation, mais aussi la prise de conscience de la richesse du sous-sol saharien suscita des espoirs d'indépendance parmi la jeunesse sahraouie, formée en grande partie jusque là dans les universités marocaines. Le mouvement pour la libération du Sahara espagnol fut créé par un journaliste nommé Mohamed Saïd Ibrahim Bassir, dit Bassiri, qui au départ ne revendiquait qu'une prise en compte de l'identité sahraouie ainsi qu'une plus grande autonomie de son territoire. Une première manifestation de protestation contre la présence espagnole eut lieu à Laayoune en juin 1970, qui valu à Bassiri d'être expulsé du territoire. D'autres groupuscules prirent la suite de la lutte entamée, tels que le NIDAM et le MOREHOB des hommes bleus, qui fut le premier à revendiquer réellement l'indépendance du Sahara occidental.

Le 10 mai 1973 le Front Polisario naît de l'initiative de réfugiés de la manifestation de Laayoune de 1970, qui avaient fui vers Zouerate en Mauritanie. Dans un manifeste publié dès la création d'un congrès constitutif, il réclame l'indépendance du territoire. Dix jours plus tard seulement il signait ses premières actions armées, avec l'attaque de postes espagnols dans la région de Tifariti, puis, en octobre de la même année, suivirent les premières attaques d'envergure sur les sites de production de phosphates.

La multiplication des violences sur le territoire, conduisit très rapidement à une prise de conscience internationale, qui mena à des pressions sur l'Espagne, qui s'engagea rapidement vers un processus d'indépendance de la région.

En 1975, une mission de l'ONU se pencha sur la question en se rendant sur les lieux. Cette visite fit l'objet d'une démonstration convaincante, minutieusement préparée par le Front Polisario, de la résolution et de la fermeté des Sahraouis. Dès lors, celui-ci s'impose comme représentant exclusif de la cause sahraouie.

Les autres prétentions sur le territoire

Les « droits historiques » du Maroc

Dès l'adoption par les Nations Unies de la déclaration 1514, en décembre 1960, le Maroc en profitera pour dénoncer l'occupation espagnole comme une violation de son intégrité territoriale, qui se fondait sur la conception chérifienne du « grand Maroc ». Celui-ci incluait les territoires occupés jusque là par l'Espagne, englobant le Sahara occidental, Ifni, voire même une partie de la Mauritanie. Il revendiqua aussitôt le statut d'« Etat démembré » octroyé par l'ONU aux Etats amputés d'une partie de leur territoires par le colonialisme. Le

Maroc dénonçait ainsi le colonialisme espagnol, mais aussi français, qu'il accusait d'occuper illégalement une partie du Sahara tunisien et algérien. Ainsi, le 8 juillet 1974, Hassan II, croyant Franco mourant, en profite pour engager une action visant à mettre en échec la décolonisation espagnole par un référendum d'autodétermination en appelant à la guerre dans un discours : « Quand il s'agit du territoire national et de son intégrité, tous les Marocains se dressent comme un seul homme pour libérer leur territoire »⁷.

En outre, l'arrêt pour le moins ambigu de la Cour Internationale de Justice rendu le 16 octobre 1975 et réaffirmant les droits des Sahraouis à l'autodétermination, tout en admettant l'existence de liens « d'allégeance » entre ces populations et le roi du Maroc avant la colonisation espagnole, mais aussi de liens juridiques avec certaines autorités mauritaniennes, ne pouvait que servir la cause du royaume chérifien.

La marche verte lancée en direction du Sahara occidental par le roi Hassan II du 6 au 8 novembre 1975, avait pour but de récupérer le territoire, de façon non armée, pour éviter de provoquer une réaction militaire, de la part des Sahraouis, des Etats voisins, ou encore de la communauté internationale. Pacifique, regroupant 350 000 personnes elle était organisée au nom du Makhzen, forme traditionnelle musulmane de gouvernement (forme de pouvoir local qui avait continué de cohabiter avec les administrations mises en place par les colonisateurs). Elle soulignait la marocanité historique du Sahara et affirmait l'autorité religieuse chérifienne sur ses sujets, dont une partie, les « frères égarés » (Sahraouis luttant pour l'indépendance), était appelée à « rejoindre la patrie clémente et miséricordieuse ».

Enfin, l'accord de Madrid qui fut signé quelques jours après, le 14 novembre, par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, mais aussi les accords maroco-mauritaniens du 14 avril 1976, qui entérinèrent le partage du territoire entre les deux voisins, n'étaient qu'une suite logique à cette ambiguïté.

Les éphémères prétentions mauritaniennes

Les revendications de la Mauritanie remontent à 1957, lorsque Ould Daddah, alors vice-président du conseil du gouvernement, dans un discours prononcé à Atar, souligne les liens étroits qui unissent les tribus de Mauritanie et du Sahara et parle de créer une « nouvelle Mauritanie ».

Le principal avantage procuré par l'annexion du Tiris el Gharbia, zone méridionale du Sahara occidental, résidait dans le recul que lui procurait cette région par rapport à son voisin marocain, qui a toujours eu des prétentions territoriales sur la Mauritanie. Rabat a en effet maintenu ses revendications sur la Mauritanie jusqu'en 1969, année au cours de laquelle elle reconnaît le nouvel Etat et accepte l'échange d'ambassadeurs.

Par ailleurs, en signant les accords du 14 avril 1976, la Mauritanie s'assurait non seulement une zone tampon avec le Maroc, mais bien plus encore, son soutien contre le Front Polisario. Avec une armée dépourvue de ressources humaines et matérielles, l'appui militaire apporté par le voisin marocain (plus de 6000 hommes stationnés dans les zones économiquement vitales du pays en 1977) était précieux.

Enfin, le président Ould Daddah utilisa ces accords de façon politique sur la scène interne pour favoriser la cohésion nationale de son jeune Etat. C'est ainsi, qu'au cours du 4^{ème} congrès du parti en 1975, il présenta la « réunification avec le Rio de Oro » comme le couronnement de la construction nationale.

⁷ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p.30.

Mais les effets positifs de l'annexion ne durèrent pas. La présence des troupes marocaines, mais aussi l'intervention de l'armée française (Raids aériens de représailles contre le Front Polisario après l'enlèvement de deux Français travaillant sur la voie ferrée de Zouerate à Nouadhibou) humilièrent les militaires mauritaniens et dressèrent une partie de la population (les tribus du nord aux liens nombreux avec les Sahraouis Reguibat) contre le régime en place. L'attaque du Polisario sur la capitale Nouakchott en juin 1977 révéla des projets de prise de pouvoir en Mauritanie, et malgré son échec, et la mort dans le raid du secrétaire général du Front Polisario lui-même, elle fit la preuve de l'incapacité du pouvoir à assurer la sécurité du pays et affaiblit le président.

A la difficulté de la guerre s'ajoute la sécheresse, l'inflation mondiale, le poids croissant du budget de la défense et la baisse des revenus nationaux liés aux problèmes d'exploitation des ressources en raison des attaques fréquentes du Polisario sur les sites de production.

En juillet 1978, le régime est renversé et le nouveau pouvoir en place constitué d'officiers et d'hommes d'affaires, annonce son intention de se préserver à l'avenir des répercussions du conflit. En 1979, la Mauritanie signe un accord de paix avec le Polisario par lequel elle renonce aux territoires du sud du Sahara et met définitivement fin à sa participation au conflit.

II Un enjeu régional

En 1966, l'unanimité avait été obtenue sur une base anticolonialiste par l'ONU, sur le principe d'un retrait espagnol, suivi d'une procédure d'autodétermination des populations sahraouies. En juillet 1973, les chefs d'Etats mauritanien, marocain et algérien réaffirmèrent à Agadir, « leur attachement au principe d'autodétermination, alors même que le Front Polisario vient de naître.

Pourtant, les premières fissures à ce consensus apparaissent dès l'année suivante, lorsque le roi Hassan II s'oppose finalement à ce que l'indépendance soit l'une des issues possibles du référendum et qu'il est suivi très rapidement sur ce point par la Mauritanie.

Dés lors, ces deux « frères ennemis », alliés pour la circonstance, seront les cibles principales du Front Polisario.

Le 22 novembre 1975, l'Espagne met en place une administration tripartite en nommant des gouverneurs adjoints, l'un marocain, l'autre mauritanien. Dans les deux mois qui suivent, les FAR (forces armées royales marocaines) occupent les principales villes du territoire, tandis que l'armée mauritanienne affronte le Polisario dans le sud. Des milliers de Sahraouis fuient la zone jusqu'aux camps de réfugiés mis en place sur le plateau rocailleux de la Hammada dans la région de Tindouf en Algérie, où l'on compte déjà plus de 50 000 réfugiés en février 1976, au moment de la proclamation de la RASD.

Le nouvel Etat qui se décrit lui-même comme « libre, indépendant, souverain, régi par un système national démocratique arabe d'orientation unioniste, progressiste et de religion islamique », se déclare par ailleurs « non aligné » et se réfère au socialisme. Très proche du FLN algérien, dont il s'inspirait directement, privé de son territoire, il s'installa à Tindouf, où il se trouve encore aujourd'hui. Il s'y organise en se dotant des structures traditionnelles d'un Etat, marquant ainsi le passage du statut d'un mouvement révolutionnaire à celui d'un Etat en exil.

Le conflit entre alors dans sa dimension régionale, dans la mesure où il devient tout à la fois un enjeu dans les politiques intérieurs des trois Etats riverains - ce que nous verrons pour le Maroc et l'Algérie, sans revenir sur le cas de la Mauritanie déjà vu -, et plus encore, un enjeu de dimension régionale, dans lequel se reflètent les clivages traditionnels et où alliances et rivalités témoignent de la complexité de la question.

II.1 L' objet des politiques internes

Le conflit du Sahara a dans une large mesure été à l'origine de la consolidation des Etats limitrophes. Au Maroc, il a permis au roi de restaurer l'union nationale, en Algérie, il a constitué le moyen de limiter les velléités hégémoniques du Maroc, et sert de dérivatif à chaque rebondissement dans la politique interne, en particulier quand l'Etat est affaibli et que sa position régionale est menacée.

La cause nationale marocaine

Dans les années 1960, des émeutes avaient éclaté dans les banlieues de Casablanca, qui avaient été sévèrement réprimées et nécessité l'instauration de l'état d'urgence et la

dissolution de la chambre des représentants élus. Les deux principaux partis, l'Istiqlal et l'UNFP⁸ boycottèrent les élections suivantes. Jusqu'au début des années 1970, les grèves ouvrières, révoltes estudiantines et émeutes populaires se succédèrent. L'armée, qui pourtant s'était toujours fait un point d'honneur à ne pas s'opposer au roi, mais sans doute lasse de la répression qui lui était imposée, fut touchée à son tour par la contestation et marqua les années 1971 et 1972 par deux coups d'Etat. Ceux-ci sonnèrent le glas de la confiance réciproque et des rapports privilégiés entre le souverain et les FAR.

Le roi se retourna alors vers l'opposition pour tenter de renouer le dialogue, tout en associant les FAR à des tâches nouvelles, en les dépolitisant et en réorganisant le dispositif des forces armées vers le sud, pour éloigner les risques d'un nouveau coup d'Etat. Pour asseoir la légitimité héritée de son père, Mohamed V, considéré comme le symbole de la renaissance nationale, Hassan II lui, choisit de récupérer les thèses du « grand Maroc », meilleur moyen selon lui, de faire l'union nationale autour de la monarchie. Pour cela, il réutilise le Makhzen, pour donner une nouvelle légitimité et se doter d'un charisme attaché à la « nouvelle croisade » de la réunification du territoire dans ses frontières historiques. C'est dans cette optique que s'inscrivent la marche verte, la Bey'a, rituel de soumission, ainsi que le pardon et la clémence proposés aux « Sahraouis dissidents ».

Alors que Hassan II avait été contraint d'accepter le droit international moderne et donc les décisions de l'ONU, le roi eut d'abord recours à l'arbitrage, fonction inhérente au Makhzen, à la fois pour temporiser les demandes extrêmes de l'Istiqlal d'un côté et de son armée de l'autre côté. Il utilisa aussi son rôle d'arbitre pour faire accepter à son peuple désireux de recouvrer l'intégrité territoriale de son pays, la solution onusienne du référendum d'autodétermination. Ainsi, il interprète l'avis de la Cour internationale de justice comme une justification du droit naturel du Maroc sur le territoire sahraoui, lorsque celle-ci affirme que le Sahara n'était pas un territoire sans maître avant la décolonisation et qu'il existait des liens d'allégeance entre le roi et les tribus sahraouies. En s'adressant à son peuple, il commenta l'avis de la CIJ en disant : « Le monde entier a reconnu que le Sahara était en notre possession depuis très longtemps »⁹, profitant de l'occasion pour faire l'amalgame entre souveraineté et liens d'allégeance.

Quant à la marche verte, bien que pacifique, le Makhzen en faisait une marche punitive dont l'objet était de sanctionner la dissidence. Dirigée par le roi en personne et encadrée par l'armée et la gendarmerie, elle se référait en effet à la tradition musulmane. Sa composition excluait l'opposition et les étudiants, les marcheurs brandissaient le coran et donnaient au roi une nouvelle légitimité religieuse. Elle permit aussi au roi de répondre aux aspirations politiques internes qui s'étaient manifestées en septembre et octobre. Enfin, la marche lui permit de limiter la réaction internationale, dans la mesure où il ne s'agissait nullement d'une invasion armée.

La Bey'a enfin, officialisa de façon traditionnelle les nouvelles limites entre territoire soumis et terres infidèles. La marche elle-même avait revêtu les aspects d'un renouvellement d'allégeance pour tous ceux (environ 350 000) des Marocains qui y participèrent. La Bey'a qui suivit lors de la suivante fête du trône confirma ces allégeances. Dés lors, l'intérêt premier du souverain chérifien sera de maintenir ce conflit dans une intensité suffisamment faible pour ne pas heurter la communauté internationale, mais assez élevée pour ne pas démobiliser son armée. La question sahraouie est désormais une cause nationale.

Dans son projet d'intégrer territoires et populations sahraouis, Hassan II encouragea son peuple à considérer que les Sahraouis engagés aux côtés du Front Polisario, étaient non pas des étrangers mais des Marocains dissidents. Aussi, lance-t-il d'emblée un appel aux

⁸ Istiqlal= parti de l'indépendance, UNFP= Union nationale des Forces Populaires

⁹ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p. 42.

« égarés » en les assurant de la clémence du commandeur des croyants qu'il est. Puisant elle aussi son origine dans la tradition du Makhzen, la clémence royale vise à déstabiliser l'adversaire en provoquant des ralliements que nous étudierons ultérieurement, et procède de la logique chérifienne de considérer la question comme une affaire purement intérieure. La politique des ralliements constituera dès 1975 la colonne vertébrale de l'action politique du roi Hassan II.

On le voit donc, la résurgence du Makhzen n'a donc qu'un seul objectif : couper l'herbe sous les pieds de l'opposition en redonnant une dimension religieuse incontestable au roi qui, en s'érigeant en détenteur exclusif du dossier sahraoui, redevient le fédérateur du peuple marocain tout entier.

L'exploitation de la question sahraouie par l'Algérie

A la pointe du non alignement et de la lutte anti-impérialiste, l'Algérie se doit de soutenir le Front Polisario. Le Front de Libération Nationale, incontesté jusqu'alors dans son statut de vainqueur contre le colonisateur français, traverse vers la fin des années 1960 sa première crise de confiance. En proie à des dissensions internes liées à sa politique de redistribution des terres et à la fermeture des écoles coraniques, le parti-Etat connaît des difficultés mettant en cause sa légitimité initiale. Pour restaurer son image, Boumédiène doit préserver une cohérence idéologique indispensable à sa survie à la tête du pays, en réaffirmant sa fidélité aux principes révolutionnaires que défend aussi le Polisario.

Mais en 1972, l'Algérie accepte encore l'idée de la marocanité du Sahara en échange d'un accord sur la délimitation définitive de la frontière entre les deux pays, allant jusqu'à constituer une entreprise mixte pour l'exploitation du gisement de fer de Ghar Jbilat et l'exportation du minerai par Tarfaya. En 1974, lors du sommet arabe, Boumédiène déclare à huis clos son approbation au partage du Sahara entre le Maroc et la Mauritanie. D'ailleurs, un an plus tard, c'est M. Bouteflika qui négociera ce marché sur la base de la ratification de l'accord de 1972 par le Maroc, donc de sa renonciation à ses revendications territoriales sur l'Algérie, contre ledit partage.

Mais face à ses problèmes internes, Boumédiène se doit de faire de l'Algérie, la grande puissance du Maghreb. Il lui faut pour cela isoler le Maroc et profitera donc de l'affaiblissement du roi Hassan II par la tentative de putsch de Skhirrat de juillet 1971 d'une part, et l'attentat sur son boeing en août 1972 d'autre part. Il veut aussi obtenir si possible, un accès à l'Atlantique pour l'exportation des réserves de minerai du sud-ouest du pays.

Habilement, le FLN met en place une stratégie à trois pans : en annonçant ne pas avoir la moindre prétention sur le Sahara occidental, l'Algérie tient à souligner malgré tout qu'elle est l'une des parties intéressée au problème, compte tenu des influences ne serait ce que de la localisation géographique de la RASD en exil sur son territoire, en soutenant enfin la solution du référendum préconisée par la communauté internationale.

Après la marche verte et l'accord signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le président Boumédiène tenu à l'écart du processus fera tout pour faire échouer le partage décidé à Madrid. Il soutiendra dès lors le Front Polisario en niant la légitimité de la présence du Maroc au Sahara occidental dans toutes les instances internationales, à faire reconnaître la RASD et à constituer une majorité favorable à une réelle autodétermination des Sahraouis. Il emploiera toutes ses forces à contraindre le Maroc à négocier directement avec le Front Polisario et à en faire son interlocuteur incontournable. Enfin, il va soutenir l'action armée du Polisario par le biais d'une aide à la formation de ses unités, de son équipement et d'un appui logistique déterminant.

De façon incontestable donc, le conflit a permis à Boumédienne, tout comme au roi Hassan II, de consolider le jeune Etat algérien.

Par la suite, sous la présidence de Chadli Benjedid, le dossier du Sahara s'est transformé en instrument dans la lutte pour le pouvoir. Soucieux de se défaire de l'héritage de Boumédienne, en effet, le nouveau président s'est mis à dos la fraction dure des « Boumédiennistes » en évinçant certains de ses représentants les plus charismatiques. Au sein des armées, il profita d'un renouvellement massif des matériels et de la réorganisation que celui-ci imposait, pour mettre à l'écart les personnalités les plus gênantes qui se trouvaient à leur tête. Et bien qu'optant pour une continuité pas seulement de façade, puisque le soutien militaire au Front Polisario était prolongé jusqu'en 1983 au moins, le rapprochement avec le Maroc marqua un revirement net de la politique de l'Algérie sur l'échiquier régional. La crise interne qui s'en suivit, entraîna la chute de Chadli Benjedid, en dépit d'un nouveau changement de cap de sa part. L'intermède présidentiel de M. Boudiaf, dont la volonté clairement affichée était de régler au plus vite la question sahraouie en accord avec le Maroc en vue d'édifier enfin le Maghreb arabe, illustra encore une fois le poids de l'armée algérienne. Son assassinat, alors qu'il était sur le point de signer un accord avec le Maroc, confirma que l'armée restait le maître du jeu.

En affirmant au comité de libération de l'OUA à propos du Sahara occidental, qu' « il existait encore en Afrique un pays illégalement occupé », le nouveau chef de l'Etat, le général Zeroual rétablissait l'honneur de l'armée, mais aussi la place de l'Algérie sur l'échiquier régional. Lui aussi continuera à ressortir le dossier à chaque fois qu'il pourra servir son ambition politique personnelle.

II.2 Alliances et rivalités régionales

Élément potentiellement déstabilisateur du Maghreb occidental, la question sahraouie deviendra l'un des points de cristallisation de toutes les rivalités régionales. Instrumentalisée à l'extrême, elle sera l'enjeu principal de la lutte pour l'hégémonie au Maghreb, l e « boulet pour l'unité arabe »¹⁰.

La Tunisie, la plus à l'écart du conflit, considère un éventuel Etat sahraoui comme non viable, et soutien les thèses marocaines. La Libye se dispute le leadership idéologique du Polisario avec l'Algérie, dont l'unique but est identique à celui de la Mauritanie, c'est à dire, de contenir les velléités d'expansion marocaines. Ces intérêts divergents conduisent les Etats limitrophes du Sahara à un jeu diplomatique intense, qui va mener à des systèmes d'ententes instables. Ainsi, l'Algérie, la Mauritanie et l'Espagne constitueront un axe de 1967 à 1972, la Mauritanie et le Maroc de 1972 à 1978, l'Algérie et la Libye de 1975 à 1983, enfin, le Maroc et la Libye de 1983 à 1986.

La lutte algéro-libyenne pour le contrôle du Front Polisario

Le colonel Kadhafi fut le premier à soutenir officiellement dès 1972 l'idéologie et l'action du mouvement sahraoui. Prêt à constituer avec l'Algérie un axe, il admet en 1975 le principe d'un processus d'unification sur la base d'une coopération économique. Très vite cependant, apparaîtront les premières divergences et luttes d'intérêts. Mais le leader libyen

¹⁰ SEGURA I MAS (Antoni) « La question du Sahara dans la dynamique géopolitique du Maghreb », CONFLUENCES Méditerranée n°31, 1999, p. 124.

revendique surtout l'idéologie transnationale véhiculée par le Front Polisario. Or, avec la mort de son secrétaire général au cours de l'attaque de Nouakchott, la tendance internationaliste va peu à peu laisser la place au sein du mouvement à une vision plus nationaliste, et par conséquent entraîner l'abandon de la dimension maghrébine souhaitée par Kadhafi. La position libyenne ne favorise pas non plus une quelconque résolution du conflit, dans la mesure où elle est opposée à la création d'entités de petite taille, qui viendraient encore compliquer la tâche de l'unité maghrébine. En octobre 1987, le ministre libyen résidant au Maroc déclarait : « Le problème du Sahara est artificiel, jamais dans l'histoire il n'a été démontré que le Sahara ait pu un jour constituer un Etat, et je ne pense pas que le monde arabe ait besoin d'un surcroît de micro-Etats »¹¹.

Paradoxalement, ceci ne l'empêchera pas de reconnaître la RASD en 1980. Cherchant à provoquer en vain l'union du Sahara occidental et de la Mauritanie pour accroître son influence dans la zone, il mettra un terme vers 1982 à son aide militaire massive accordée au mouvement jusque là, se plaignant d'une volonté excessive de l'Algérie de peser sur les actions du Polisario.

L'Algérie, à l'opposé, semble s'être lancée dans le soutien au mouvement sahraoui surtout dans le but de limiter l'influence du colonel libyen, qui avait mis en échec le projet d'union entre l'Algérie mort-né en 1974. Elle assura très vite l'essentiel du soutien logistique et financier du Front Polisario, mais aussi celui, crucial, des infrastructures.

Les rivalités algéro-marocaines

En 1969, le Maroc et l'Algérie signaient le traité d'Ifrane, dans lequel les parties s'engageaient à traiter de façon bilatérale et par le biais de commissions, toutes les questions en suspens entre les deux pays. C'est donc dans le cadre d'une détente entre les principales puissances régionales que s'amorce le conflit. Après avoir initialement annoncé son soutien au Maroc pourtant, l'Algérie s'opposa fermement à l'initiative de la marche verte, voyant dans ce geste un renouveau d'un grand Maroc. Le président Boumédiène, poussé par son armée, décida donc fin 1975 de soutenir l'action du Polisario. Sans cette réaction, l'Algérie prenait le risque de s'exposer ultérieurement à d'autres revendications territoriales du Maroc. Aussi, par la voix de son ambassadeur à Paris, elle se prononça clairement en faveur du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Le soutien militaire direct de l'Algérie au Polisario lors de l'attaque d'Amgala en janvier 1976, faillit transformer le conflit en guerre ouverte. La reconnaissance de la RASD par l'Algérie enfin, provoque la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc et la Mauritanie. Ces relations furent rétablies avec la Mauritanie dès son désengagement du conflit en 1979. Quant au Maroc, la tentative la plus sérieuse d'isolement diplomatique de Rabat, eut lieu en 1983, lorsque l'Algérie et la Tunisie signèrent un traité de fraternité, rejoints un an plus tard par la Mauritanie. La réponse marocaine fut surprenante, dans la mesure où il signa un traité d'union arabo-africaine, dans lequel Kadhafi annonçait la cessation de son soutien au Front Polisario. Cette union contre nature ne pouvait durer. En 1986, Hassan II dénonça le traité de façon unilatérale. Après avoir tenté en vain un nouveau rapprochement avec la Libye en relançant l'idée d'un grand Maghreb, l'Algérie finit par se rapprocher du Maroc. Il fallut attendre 1988, année charnière dans le conflit, pour que le royaume du Maroc et le Front Polisario acceptent le plan de paix de l'ONU.

¹¹ GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », *Maghreb - Machrek*, n° 121, juillet-septembre 1988, p. 109.

Le conflit constitua donc, et constitue aujourd'hui encore, la principale épine dans les relations inter-maghrébines et empêche toujours le processus d'unification du grand Maghreb de prendre son envol.

III Evolutions dans le conflit

III.1 RASD, de l'offensive à la paralysie

Durant les premières années du conflit la RASD s'installe dans ses cantonnements « provisoires » et s'organise à l'image d'un Etat souverain sur un territoire qui n'est pas le sien. Le soutien de l'Algérie et de la Libye lui permettent par ailleurs de remporter des victoires militaires au fort impact international. Elle s'impose comme un interlocuteur d'envergure internationale et réussit le tour de force d'être admise à l'OUA en 1984, malgré l'opposition farouche du Maroc, mais aussi d'être reconnue par 71 Etats dès 1988.

La république sans terres, édification des structures d'Etat

Très rapidement la RASD met en place une structure administrative et institutionnelle conformes aux normes internationales.

Les quatre grands centres urbains du Sahara occidental deviennent les centres administratifs des provinces (wilayas) qui portent leur nom : Laayoune, Smara, Aoussard et Dakhla, elles-mêmes divisées en secteurs (daïras), comprenant chacun plusieurs quartiers. La province est administrée par un gouverneur, le secteur par un président. Chaque président est assisté d'un Conseil populaire, au sein duquel est réalisé tout le travail de concertation et d'éducation. Dans chaque secteur, des comités sont responsables de l'alimentation, de l'éducation, de la santé, de l'artisanat, ou encore de la justice. Ces comités constituent la principale caisse de résonance des informations adressées par les autorités au peuple, mais aussi des aspirations exprimées par ce dernier à ses dirigeants. Le système repose donc sur la participation jusqu'au plus bas niveau. Les familles sont réparties, dans la mesure du possible selon leur origine géographique dans un souci d'insertion initiale, puis dispersées pour favoriser la cohésion nationale.

Au niveau le plus haut, les dirigeants ont veillé à séparer les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. L'exécutif relève du Comité exécutif du Commandement de la Révolution, émanation du peuple tout entier, et du gouvernement. Le chef de l'Etat, Mohamed Abdelaziz, est à la tête de ces deux organes. Le Comité exécutif détient les pouvoirs politique et militaire. Il est aussi le garant de l'idéologie.

Le législatif incombe en théorie aux 45 membres du Conseil national, assemblée composée à la fois de politiques et d'administratifs, mais aurait tendance à être assuré dans la pratique par le Bureau politique, partie intégrante du Comité.

Le judiciaire est assuré par le Conseil judiciaire composé des présidents des tribunaux primaires des secteurs, et des cours d'appel des provinces. L'instance la plus élevée est la Cour suprême de l'Etat.

Enfin, si la première constitution faisait largement allusion à l'idéologie marxiste, la constitution définitive atténue cet aspect et souligne d'avantage les fondements traditionnels de l'Etat, que sont la religion et la famille.

Des conditions de vie difficiles

Estimé aujourd'hui à environ 300 000 personnes, si l'on inclut les Sahraouis vivant hors du territoire, le peuple sahraoui, largement sédentarisé dans des campements, vit la

plupart du temps dans des conditions de dénuement extrême, que ce soit dans les camps érigés côté marocain, à Tindouf, ou même en zone libérée.

Le soutien du Front Polisario, pour l'essentiel tiers-mondiste, ne lui procure cependant pas l'aide suffisante pour assurer des conditions de vie décentes à son peuple.

Le croissant rouge centralise les dons internationaux (de l'ordre de 140 millions de dollars en 1987¹²). Les dons peuvent être financiers, mais aussi d'ordre alimentaire ou sous la forme de mise en place d'infrastructures diverses, telles que des écoles ou des hôpitaux (l'hôpital de Tifariti a été financé entièrement par la province espagnole de Navarre). Les donateurs les plus généreux sont les pays d'Europe du Nord, tels que les Pays Bas, la Suède, mais aussi l'Espagne, l'Autriche, la Suisse ou encore l'Allemagne. L'aide civile revêt enfin l'aspect de formations accordées à des étudiants sahraouis par des pays tiers.

La vie dans ces camps coupés du reste du monde favorise cependant l'émergence et la consolidation d'un sentiment national, renforcé par la transmission orale familiale et l'enseignement d'une histoire « adaptée aux besoins » et justifiée par la cause nationale.

Enfin, avec l'apparition de l'internet, la cause sahraouie dispose désormais de nombreux sites d'information et d'entraide créés par des associations.

De l'action militaire et diplomatique intensive à la démobilisation

Dans ses premières années, le Front Polisario a été particulièrement actif, à la fois sur le terrain militaire, et sur la scène diplomatique. Dans cette optique, le mouvement s'est doté d'une structure binaire adaptée à ses deux domaines de lutte. Une commission est mise sur pied dès 1974 pour traiter les relations extérieures. Celle-ci contribue à l'ouverture de près d'une trentaine d'ambassades et de représentations diplomatiques, dans des pays non alignés en majorité, mais aussi dans des puissances occidentales, telles que les principaux pays européens. C'est cette représentation internationale qui a permis au Polisario de diffuser ses revendications et de les légitimer aux yeux du monde. Elle obtint ainsi son admission définitive à l'OUA en 1984, provoquant du coup la sortie marocaine de l'organisation. Mais elle a gagné également une majorité à l'ONU, qui entérina le principe de son droit à l'autodétermination, à l'origine du plan de paix adopté par la suite.

Sur le terrain aussi, la lutte est sans merci, d'abord face aux Espagnols, puis aux Marocains et à la Mauritanie, allant jusqu'à pousser cette dernière à se désengager du conflit en 1979, comme nous l'avons déjà vu. Fort d'un solide soutien matériel et logistique des Algériens et de Libyens, les Sahraouis sont présents sur tous les fronts. Dans le désert, mais aussi en mer, où ils capturent des navires de pêche étrangers pour attirer l'attention des médias internationaux. Ils remportent des victoires et mettent en difficulté les forces marocaines, pourtant plus nombreuses et mieux équipées. Leur technique est celle des attaques éclair en véhicules légers dotés de mitrailleuses, si possible de nuit, avec une exfiltration immédiate, le « hit and run », face auxquelles les FAR restent impuissantes. Les faits d'armes ne seront pas tous cités, ne retenons ici que les attaques sur Zouérate et Nouakchott, en Mauritanie, Smara et enfin Amgala, du 27 au 29 janvier 1976, qui faillit faire basculer le conflit en guerre ouverte entre le Maroc et l'Algérie.

Ce harcèlement a bien évidemment des répercussions bénéfiques, à la fois sur le moral des troupes sahraouies, mais aussi sur la cohésion de la population des camps, parmi laquelle naît un sentiment de fierté qui conduit nombre de jeunes à s'enrôler dans les forces armées. Mais plus encore, il donne, dans cette première phase du conflit l'ascendant politique aux Sahraouis.

¹² GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, p. 107.

III.2 Maroc, de l'isolement à l'intégration

Le début des années 1980 marque le commencement des difficultés pour le mouvement nationaliste. La fin du soutien libyen d'abord, la baisse significative de l'aide algérienne par la suite limitent peu à peu les capacités d'action du Front Polisario, comme nous l'avons déjà vu.

La construction des murs par les FAR cantonna les forces sahraouies dans un espace réduit et stoppa leurs opérations de harcèlement. La guerre de position bouleversa le rapport de force, dès lors défavorable à la RASD. Le sentiment d'impuissance gagna les troupes sahraouies et provoqua les premiers doutes dans leurs rangs, mais aussi dans la population, et même dans la sphère politique. Le nombre de ralliements au Maroc augmenta. De l'autre côté du mur, multipliant les appels aux « frères égarés » auxquels il promettait la clémence, le roi Hassan II accentua par ailleurs la mise en valeur des territoires sahraouis désormais sous son contrôle.

Par effet de ricochet, le Maroc parvint à rompre son isolement diplomatique et reprit l'ascendant sur l'échiquier régional. L'année 1988 marquera le tournant définitif du conflit.

La construction des murs

Pour mettre à l'abris des attaques du Polisario la partie du Sahara occidental « annexée » par le biais de la marche verte, Hassan II décide à la fin des années 1970 de construire un mur pour protéger les territoires utiles (ainsi appelés en raison de leur valeur économique), c'est à dire la zone nord-ouest, dans laquelle se situe les gisements de phosphates. Le premier tronçon protégeant la zone vitale fut ainsi achevé en 1981. De 1980 à 1987, c'est un ensemble de six murs au total qui finit par couper les Sahraouis de leur accès à la mer, aux principales richesses du territoire, mais aussi à une partie de sa population. La zone protégée recouvre aujourd'hui les quatre cinquièmes du Sahara occidental (cf. annexe V.2).

Mis en place du nord au sud, il s'agissait en fait d'un remblai de sable d'environ deux mètres, élevé par des bulldozers, parfois entouré de fossés, souvent renforcé par des champs de mines et toujours protégé par un réseau de barbelés. La largeur de cet édifice de défense peut aller jusqu'à trente kilomètres. Long de 2500 km, cette ligne de défense est largement valorisée par des systèmes radars de surveillance et l'artillerie des FAR. Côté marocain, il est gardé par des postes d'observation situés tous les dix kilomètres sur le mur même. Plus loin, à quelques kilomètres, se trouvent les régiments de réserve appelés à intervenir en cas d'attaque d'envergure. Côté sahraoui, le Polisario a mis en place des postes de surveillance à une quinzaine de kilomètres du mur en profitant au maximum des vues et abris offerts par les montagnes.

Pendant la période de construction des murs le Front Polisario lança encore quelques attaques parmi lesquelles, celle de Guelta Zemmour en 1981 et celle d'Oum Dreyga en 1988, dernière offensive d'envergure des Sahraouis. Les pertes totales de cette guerre de harcèlement sont estimées à environ 1000 Sahraouis et s'élèvent jusqu'à 18 000 hommes pour le Maroc.

Le roi Hassan II justifia ce mur de plusieurs façons. Nouvelle stratégie de défense, elle permettait au Maroc de préserver la vie de ses soldats menacés par les nombreux raids du Polisario. D'autre part, alors même que Hassan II s'était prononcé en faveur d'un référendum en 1981 à Nairobi, montrant qu'il était prêt à des concessions, la poursuite des attaques sahraouies démontrait que la RASD, quant à elle, campait sur ses positions.

Retrouvant la maîtrise militaire du conflit, le Maroc put aussi sortir de son isolement diplomatique.

L'intégration et la mise en valeur des « provinces sahariennes »

La politique d'intégration du Maroc débuta immédiatement après le départ des Espagnols. Il mit en place une administration similaire à celle existant dans le reste du pays, et installa dès 1976, des délégations de la plupart des ministères dans la nouvelle zone divisée en quatre provinces : Laayoune, Smara, Boujdour et Dakhla. Au même moment est mis en place un poste de secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Affaires sahariennes, dont le titulaire sera nommé en 1985 « ministre chargé du développement des provinces sahariennes ».

En outre, le Maroc étendit le droit de vote aux élections nationales à la population habitant les nouvelles provinces. Dans le cadre de sa nouvelle réforme constitutionnelle, Hassan II tenait à associer les forces vives de la nation au processus décisionnel. En 1976, le peuple élut les conseillers communaux, dont ceux des seize nouvelles communes du « Sahara marocain ». En 1980, la réponse favorable donnée lors d'un référendum par les populations du sud est considéré par les autorités marocaines comme un véritable renouvellement de la Bey'a. Enfin, le vote favorable de ces provinces lors du référendum sur la nouvelle constitution en 1992, fut une nouvelle fois interprété comme l'adhésion des nouvelles populations au projet marocain. Les autorités marocaines en profitèrent pour faire savoir à la communauté internationale, que ces approbations répétées étaient le signe de la volonté de ces peuples à être rattaché au Maroc.

Parallèlement le pays renforce sa présence et son contrôle sur les territoires sahariens. Si les élections y ont été autorisées, elles ne sont toutefois pas toujours très libres. Parfois des candidats de l'opposition sont « empêchés » de se présenter. Par ailleurs, la liberté de circuler y est relativement limitée. Les Sahraouis, à quelques exceptions près, ne peuvent se déplacer entre les zones contrôlées par le Maroc qu'en convois militaires. Pour les journalistes, qu'ils soient marocains ou étrangers, une autorisation du ministère de l'intérieur est indispensable pour pouvoir se rendre dans ces territoires. En revanche, les Sahraouis de tous les horizons sont invités par la couronne à regagner leur pays d'origine, en vue de l'identification indispensable avant le référendum.

Le dernier pan sous contrôle du Maroc est l'économie. Des contrats de vente des ressources locales sont signés très rapidement avec des ensembles aussi divers que L'U.R.S.S. ou la CEE. C'est ainsi, que les autorités marocaines accordent dès 1978 des concessions de prospection off shore à des compagnies pétrolières internationales. Mais le conflit mit un terme à ces prospections. Dès le début du conflit aussi, le Maroc offre de meilleures conditions de vie aux Sahraouis résidant sur son territoire pour les empêcher de rallier le Front Polisario. Il les incite à une sédentarisation qui lui permet d'abord de mieux les contrôler. Mais il fait également construire à proximité des camps « provisoires » installés pour eux (avec eau et électricité), des immeubles résidentiels (Dakhla), voire des quartiers entiers (Laayoune), qui leur sont promis, à condition qu'ils restent et votent en faveur du rattachement du Sahara occidental au Maroc.

Dès le lendemain de la marche verte, le désenclavement des nouvelles provinces est amorcé par la mise en place d'un réseau de communications, condition indispensable à leur mise en valeur. Des liaisons aériennes régulières sont mises sur pied entre Casablanca et Laayoune, les infrastructures aéroportuaires de la capitale du Sud, mais aussi de Dakhla et de Smara sont modernisées. Entre 1975 et 1985 plus de 1000 km de routes sont construits. Enfin,

le désenclavement a également été effectué par la voie des ondes. En quelques mois, des stations de télévision et de radio ont été installées à Laayoune et Dakhla, et vers la fin des années 1980, c'est le téléphone qui a été mis en service dans le Sud.

Dés 1976 enfin, le royaume met en place un programme complet de développement économique et social, dans le but officiel de rattraper le retard accumulé par le Sud, mais dont le motif réel est d'attirer les Sahraouis des camps de Tindouf à rallier le Maroc pour une vie meilleure. La première phase de ce plan va jusqu'en 1980, et concerne la mise en place de l'administration et d'un système de contrôle que nous venons de décrire. La deuxième phase a pour objectif la consolidation de l'intégration économique du sud.

Les investissements publics et privés réalisés dans la région entre 1977, sont estimés à un montant total de 1,5 milliard de dirhams. Le secteur social regroupant santé, enseignement et logement a fait l'objet à lui seul d'une dépense de l'ordre de 240 millions de dirhams¹³. Dans le domaine de l'enseignement, le chiffre d'enfants scolarisés dans le primaire est passé de 600 en 1975 à 27 000 en 1991. De nombreuses écoles ont été construites. Dans le domaine de la santé le bilan est tout aussi visible. Des hôpitaux ont été construits dans les villes de Laayoune, Dakhla, Smara et Boujdour, et autant de dispensaires en milieu rural. Le secteur du logement, a fait l'objet de dépenses de l'ordre de 200 millions de dirhams¹³. Des milliers de logements ont été construits (plus de 7000 dans la seule ville de Laayoune). Des lots de terres ont été attribués, les prix des matériaux de construction ont été réduits pour le Sud.

L'Etat a également favorisé les investissements privés, qui ont été à l'origine de grands travaux d'infrastructures (routes, ports, voies ferroviaires, eau, électricité...). Ces entreprises ont bénéficié de conditions fiscales et d'aides diverses considérables. Plusieurs projets d'envergure nationale y sont prévus : Une ligne ferroviaire Marrakech-Laayoune, la couverture des besoins en eau et électricité des principales villes du Sahara. L'Etat a veillé à n'omettre aucun des secteurs d'activité économique et sociale. Dans le secteur minier, il a racheté à l'Espagne les installations de Boucraâ. Dans le domaine de la pêche, il a développé les infrastructures de débarquement, comme nous l'avons vu au début de ce travail.

La ville ayant incontestablement bénéficié le plus de cette manne, est la capitale du Sud, Laayoune. Promue ville impériale, elle compte environ 180 000 habitants, dont les deux tiers proviennent du Nord, car les Marocains du Nord aussi y trouvent des avantages fiscaux notoires. Les salaires y sont supérieurs et souvent les citoyens qui investissent sont exonérés d'impôts, le but du roi Hassan II étant toujours de favoriser le brassage social et tribal. Les Sahraouis n'y sont pas parmi les investisseurs les plus frileux, bien au contraire. Laayoune a été l'objet d'énormes investissements allant du stade de sport ou de la mosquée au port minéralier, en passant par l'aéroport, le parlement ou encore la construction de quartiers entiers, dont certains n'ont rien à envier aux secteurs les plus chics de Marrakech. Des complexes touristiques ultramodernes n'attendent plus que le rattachement du Sahara au Maroc pour devenir des sources de profits inestimables.

En 1985, consécration suprême, le roi Hassan II avait décidé d'y organiser sa fête du trône annuelle. Mais les délégations étrangères invitées ayant pour la plupart d'entre elles refusé de se rendre à ce qu'elles considéraient comme une provocation, le roi fut contraint de revenir sur sa décision initiale, remplaçant la fête prévue par une visite royale qui eut lieu l'année suivante.

Si tous ces investissements ne sont pas forcément rentables au sens économique du terme, ils entraînent néanmoins une dynamique sans précédent dans la région. En effet, des milliers d'emplois ont été créés dans les divers secteurs d'activité, qui font vivre des dizaines de milliers de personnes. Par ailleurs, cet élan de « générosité » pour les frères du Sud, a

¹³ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p. 87.

largement contribué à inverser le flux des ralliements qui s'effectuaient plutôt au profit de la RASD au début du conflit.

Les difficultés internes du Front Polisario et les ralliements

Vers la fin des années 1980, les premières failles virent le jour dans la cohésion jusque là préservée au sein du Front Polisario.

C'est dans une large mesure la lassitude grandissante au sein des populations des camps qui est à l'origine de ce phénomène. Au contact régulier des soldats de retour du front à l'occasion de leurs permissions, celles-ci apprennent la construction des murs, et partagent progressivement le sentiment de désœuvrement et d'inutilité croissants dans les esprits des combattants. Leur rêve d'indépendance s'évapore peu à peu. Le temps qui s'écoule joue en faveur des Marocains. En effet, la fin soutien de la Libye d'abord et de l'Algérie ensuite, commencent à se faire sentir. L'état des matériels des forces du Polisario se dégrade, et les tensions internes liées à l'émergence des fondamentalistes en Algérie rendent aléatoire l'acheminement de l'aide internationale destinée aux populations de Tindouf. Une situation de pénurie s'installe dans les camps.

Au niveau politique aussi, la RASD connaît ses premières dissensions. Déjà en 1976, M. Abdelaziz s'était fait réélire à la tête du Polisario de façon peu démocratique, par applaudissements et non pas par un vote, comme le stipulait les textes du mouvement. Le leader tout puissant du Front de libération évinça de façon régulière et quelque peu brutale ses concurrents les plus sérieux, ce qui provoqua d'ailleurs les premiers ralliements au Maroc. Par la suite, les irrégularités de procédure n'ont cessé de croître.

En 1989, une nouvelle vague de cadres « passe à l'ennemi ». Les gouvernements se succèdent à un rythme élevé. Des émeutes éclatent dans les camps et sont sévèrement réprimées. Il semblerait que ce soit la prédominance dans les rouages décisionnels de la tribu des Reguibat qui ait provoqué ces manifestations d'exaspération de plus en plus vives.

En 1991, lors du VIIIème congrès du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz décide unilatéralement de dissoudre le CCR (Conseil de commandement de la révolution) ainsi que le bureau politique. De nouveau, des hauts dignitaires de la RASD se rallient au Maroc.

Le roi Hassan II va tirer profit de cette situation en multipliant ses appels au ralliement que diffusent les émetteurs radio et télévision installés dans la partie sud annexée par le Maroc. Ils sont entendus par les Sahraouis jusque dans les camps de Tindouf. Ceux-ci savent aussi quels traitements privilégiés sont réservés aux ralliés. En effet, les premiers dignitaires du Front Polisario qui se sont ralliés dès 1976, se sont vu proposer, dans la majorité des cas, des postes de responsabilité de tout premier ordre. Sur les six membres fondateurs du mouvement, trois ont terminé leur carrière marocaine dans la haute administration chérifienne.

Le 6 septembre 1988, le roi Hassan II lance un nouvel appel solennel aux « frères égarés » en leur promettant « la clémence de la mère Patrie miséricordieuse ». Il suscite chez de nombreux Sahraouis le sentiment d'avoir été dupés.

A partir de 1988, deux événements supplémentaires vont accélérer le processus des ralliements. Il s'agit du rapprochement algéro-marocain, de l'adoption du plan de paix de l'ONU. Désormais, les ralliés sont des opposants de la politique du secrétaire général du Polisario, M. Abdelaziz. Des personnalités comme M. Ibrahim Akim, ancien ministre des affaires étrangères et représentant de la RASD à Alger de la RASD, deviennent alors la meilleure publicité que peut s'offrir le royaume chérifien. L'habile politique de Hassan II en la matière, a conduit, estime-t-on au ministère de l'Intérieur marocain, au ralliement d'un total

de 1276 personnes de 1976 à fin 1997 (dont 62 de 1975 à 1988 et 23 pour la seule année 1989).

Pour le Front Polisario, il s'agit bien entendu de « dissidents », alors que la presse internationale évoque d'avantage le terme de « transfuges ». Il s'agit en général d'hommes assez bien placés pour avoir pu obtenir des visas pour bénéficier de soins ou d'un enseignement à l'étranger.

Si l'insertion des ex-hauts dignitaires se fait à un niveau très élevé comme nous avons pu l'observer, elle est évidemment variable selon le niveau social des individus. Tous d'ailleurs ne restent pas au Maroc. Une partie d'entre eux se réfugie en Mauritanie, en Espagne, aux Pays Bas, ou ailleurs encore, en fonction de leurs liens familiaux ou tribaux.

Il est frappant toutefois, de voir que tous tiennent le même langage quant à l'avenir du Sahara occidental et partagent la certitude qu'il n'y a d'autre issue viable que le rattachement du territoire au Maroc.

La rupture de l'isolement diplomatique marocain

Le rapprochement entre Algérie et le Maroc qui s'opère vers la fin des années 1980 et en particulier en 1988, va renforcer encore chez un nombre croissant de Sahraouis, le sentiment que la lutte est désormais si inégale qu'elle en perd son sens.

Après une longue phase d'isolement diplomatique, tant vis à vis de l'Occident que de l'Afrique, le Maroc voit ses relations extérieures limitées au strict minimum. La baisse de ses échanges commerciaux et en particulier le fait que de nombreux contrats d'armement aient été gelés, pousse le Maroc à construire le mur de défense et de changer de stratégie. La situation du Maroc s'aggravant, le roi Hassan II doit sortir de cet isolement. Le coût de la guerre (déjà 500 millions de dollars en 1979) au moment où les prix du pétrole flambent, endette considérablement le pays. Sa dette extérieure atteint plus de 17 milliards de dollars en 1988, et dès 1983, le Maroc est dans l'incapacité de faire face à ses obligations de remboursement. La politique de réformes structurelles imposée par le FMI et l'austérité qu'elle engendre est mal ressentie au Maroc, malgré le rééchelonnement induit du paiement de la dette.

Dès 1977 il y a eu des entretiens secrets entre le Maroc et l'Algérie. Mais c'est l'acceptation marocaine du principe d'un référendum, annoncé à Nairobi en 1981, qui permet d'envisager enfin une réelle détente dans la région. Rappelons cependant que cette inflexion de la politique marocaine est en partie liée à d'importantes pressions internationales, avec pour élément sous-jacent, le chantage de la reconnaissance de la RASD. Toutefois, Hassan II, à cette époque, refuse toujours de négocier directement avec le Polisario, ce qui reviendrait pour lui à le reconnaître de facto.

Mais le climat de détente ne parvient à s'instaurer qu'en 1983, lorsque le roi Hassan II envoie trois émissaires à Alger, dont son ministre de l'intérieur, M. Driss Basri. A partir de cette année là, les rencontres vont se multiplier, sans provoquer de réel déblocage cependant. La signature des accords d'Oujda par la Libye, en 1984 et la cessation du soutien du colonel Kadhafi au Front Polisario, ouvre la voie au Maroc et lui permet de retrouver une nouvelle marge de manœuvre. En mai 1987, Hassan II rencontre Chadli Benjedid, sous l'égide du roi Fahd d'Arabie Saoudite. Entre Alger et Rabat les rencontres se multiplient désormais.

Ces négociations permettent à Alger de faire bonne figure vis à vis du Polisario, alors que l'Algérie réduit considérablement son aide au mouvement. Après quelques attermoissements liés aux dissensions entre le président algérien, son ministre des affaires étrangères et les armées, les positions marocaine et algérienne s'accordent. En mai 1988, les deux voisins rétablissent officiellement leurs relations diplomatiques interrompues

en 1976. En juillet, c'est encore une fois sous l'instigation du roi Fahd qu'une délégation marocaine rencontre officiellement à Taef en Arabie Saoudite, une représentation du Front Polisario. Jusque là, le Maroc avait certes accepté de négocier avec le Polisario, mais toujours de façon secrète sinon discrète (à Bamako dès 1979, à Alger en 1983 et à Lisbonne en 1985).

Le 30 août, le Maroc et le Polisario acceptent le projet de l'ONU pour le règlement de la question du Sahara occidental. En septembre 1988, le plan de paix proposé par le secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, est adopté. La résolution 621 du Conseil de sécurité entérine le projet du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

La complexité du balai diplomatique qui a eu lieu depuis le début du conflit montre bien à quel point la question du Sahara occidental est épineuse. S'empêtrant dans les méandres des inimitiés et amitiés traditionnelles entre Etats voisins et des liens intertribaux tissés depuis des siècles dans la région, le conflit n'a cessé d'évoluer de rebondissement en rebondissement .

Véritable boulet pour la mise en place de l'unité du Maghreb, comme le souligne M. Antoni Segura I Mas, la crise a été jugulée, certes, mais l'instauration du cessez-le-feu en 1991 n'en est pas pour autant synonyme de paix. L'arrivée de l'ONU sur zone n'a pas permis le règlement définitif du conflit, qui reste latent et peut refaire surface à tout moment.

IV L'impasse ?

Si l'année 1988 peut être considérée à bien des égards comme le tournant de la crise, l'année 1991 est en effet, celle de la mise en place effective du dispositif onusien. Mais l'intervention de l'ONU dans la Question sahraouie remonte aux origines du conflit. Le nombre de résolutions prises en témoignent et son efficacité n'est pas à mettre en doute dans le volet militaire de sa mission. En revanche, le problème de l'identification des membres du corps électoral appelé à s'exprimer lors du référendum, constitue une véritable gageure. Aujourd'hui encore le processus électoral est suspendu. Pour combien de temps ?

En outre, une orientation diplomatique alternative semble désormais se dessiner. Est-elle vraiment nouvelle et a-t-elle une quelconque chance de succès, au moment où l'on redoute de nouvelles actions du Polisario ?

Ces questions, feront l'objet du dernier temps de ce travail, divisé en deux thèmes : l'action de l'ONU d'abord, la situation sur le terrain et les perspectives de règlement enfin.

IV.1 L'ONU dans le conflit

Les résolutions et leur acceptation par les parties prenantes

En 1960, l'ONU adopte une déclaration sur l'octroi de l'indépendance à accorder aux pays et peuples colonisés. Dans un contexte de décolonisation générale, cette déclaration se trouve être à l'origine et justifie par la suite bon nombre de revendications, dont celles exprimées par les différentes parties en cause dans le conflit naissant du Sahara occidental.

La résolution 1514 adoptée la même année, sera prétexte pour le Maroc à dénoncer l'occupation espagnole d'une partie de son territoire. Le royaume chérifien revendiquera dès lors le statut d' « Etat démembré ». En 1966, le Maroc va jusqu'à demander l'indépendance pour ces provinces, dans la mesure où Madrid n'accepte pas de les lui restituer, tout en revendiquant des « droits historiques » sur le territoire. Il va jusqu'à se prononcer en faveur d'une autodétermination du peuple sahraoui. La même année, les Espagnols font signer aux chefs des principales tribus, un texte destiné à l'ONU, stipulant que l'accession à leur indépendance ne pourra se faire sans une étroite collaboration avec l'Espagne. Le colonisateur entame alors une politique de mise en valeur du Sahara occidental, dont s'inspirera le roi Hassan II par la suite.

En 1974, le Maroc, soucieux de son image internationale, se range derrière la décision espagnole d'organiser un référendum d'autodétermination. Hassan II est de toute façon persuadé, et il le restera, que ce référendum ne sera qu'une confirmation de la volonté de la plupart des Sahraouis, d'être rattachés au Maroc. Parallèlement, il maintient ses revendications territoriales en invitant la CIJ (Cour internationale de justice) à répondre à deux questions sur les liens existants entre le Sahara occidental et le Maroc avant la colonisation espagnole. Comme nous l'avons déjà vu¹⁴, la réponse ambiguë de la CIJ, sera un prétexte justifiant l'engagement ultérieur du Maroc. En effet, la récupération de ces territoires devient dès lors une cause nationale dans le royaume.

Le 13 décembre 1974, l'Assemblée générale de l'ONU vote une procédure d'autodétermination.

¹⁴ Page 13.

A ce moment là, le mouvement nationaliste sahraoui s'oppose au principe du référendum, d'une part pour se démarquer des Espagnols et du Maroc, d'autre part, parce qu'il considère que seule une indépendance sans vote peut constituer une issue honorable pour lui.

En 1975, la mission envoyée au Sahara occidental par l'ONU reconnaît le Front Populaire comme la force politique dominante sur place. Dès sa création, la RASD proclame bien entendu son attachement aux chartes de l'ONU. Le 4 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait deux projets de résolutions, qui se concrétisèrent par la résolution 2458 A et B dans laquelle l'organisation prend acte de l'accord tripartite de Madrid et demande à l'administration provisoire de prendre les mesures nécessaires pour la libre autodétermination du peuple sahraoui. Mais en février 1976, l'Espagne décida unilatéralement de renoncer définitivement à ses prétentions sur le territoire. Pour sa part, l'Algérie conteste bien évidemment la légitimité de la présence marocaine dès l'avènement de la marche verte. Pour cela, elle s'efforcera de rassembler au sein des organisations internationales une majorité en faveur de la mise en œuvre d'un réel processus d'autodétermination. A cette fin, elle nie aussi tout contentieux bilatéral avec le Maroc, prône des négociations directes entre Marocains et Sahraouis.

Alors que Hassan II avait initialement accepté le principe du référendum, son pays s'y opposa, lors d'un vote à l'assemblée générale de l'ONU en décembre 1978. En novembre 1979, lorsque l'ONU invite le Maroc à mettre fin à l'occupation du territoire « annexé » lors de la marche verte, elle reconnaît officiellement cette fois, le Front Polisario comme représentant du peuple sahraoui. Un an après, l'organisation internationale réitérait sa demande vis à vis du Maroc, qui considérait que la résolution de l'ONU était nulle et non avenue.

C'est encore l'ONU qui est à l'origine de la reconnaissance internationale de la RASD et son admission au sein de l'OUA. Enfin, l'ONU a largement contribué à faire pression sur le Maroc pour qu'il accepte à nouveau le principe d'autodétermination en 1981. Hassan II ne se privera pas pour autant de déclarer sur la scène intérieure (sans doute pour atténuer d'éventuelles réactions négatives de son opposition), que cette autodétermination ne peut revêtir qu'un caractère « contrôlé et confirmatif ».

Enfin, en 1988, le secrétaire général des Nations Unies, propose, en application de la résolution 621 du Conseil de sécurité un projet de règlement pour le Sahara occidental. Pour l'Algérie, et son armée en particulier, le plan de paix constituait une solution acceptable et honorable, dans la mesure où elle ne livrait pas le Sahara occidental au Maroc.

Loin d'être restée inactive donc, l'ONU a joué un rôle de tout premier ordre dans ce dossier, et ce dès le début. Avec l'acceptation du plan de paix, elle entre en septembre 1991, sur le territoire sahraoui. Dès lors, La Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental prendra en compte les différents volets du règlement prévu par le plan de M. Perez de Cuellar.

La MINURSO: missions, moyens et résultats

Dirigée par un représentant spécial nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, la MINURSO se compose d'unités civiles, de militaires et de police. Celles-ci relèvent directement de l'autorité du représentant spécial.

Sous les ordres d'un commandant de la force se compose d'une partie logistique et soutien (unité de transmission, groupe aérien, bataillon logistique), et d'une partie opérationnelle, constituée des observateurs militaires et d'un bataillon d'infanterie. La force est organisée autour de « team sites », sites d'observation au nombre de dix, comptant chacun de 15 à 20 observateurs militaires. Ces sites sont regroupés en deux secteurs, l'un au sud avec un état-major situé à Dakhla, l'autre au nord, organisé autour de l'état-major de Smara (cf.annexe V.2). Ces états-majors de secteurs, d'un volume d'une quinzaine de personnes, sont eux-mêmes subordonnés à l'état-major général situé à Laayoune, regroupant environ 200 personnels, dont la moitié sont des civils. Il faut enfin ajouter un soutien santé de 70 personnes à peu près. Initialement, 35 pays, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, devaient participer à la formation de l'unité militaire d'un total prévu d'environ 1700 hommes.

En fait, les effectifs mis en place lors du déploiement de la force le 6 septembre 1991 sont plus réduits et s'élèvent à environ 300 militaires et 100 civils. La mise en place du bataillon d'infanterie, dont la mission est essentiellement l'escorte des populations vers les bureaux de vote au moment du référendum prévu initialement en février 1992, est repoussée à une date ultérieure. En fait, ce sont 26 pays qui participent à la mise sur pied de la force. La France fournit 30 des 550 observateurs militaires prévus. Début 2001, la composante militaire ne compte plus que 230 personnes originaires de 30 pays différents¹⁵.

L'unité civile, composée initialement par des fonctionnaires des Nations Unies, devait être renforcée ultérieurement par des personnels détachés par leurs gouvernements respectifs pour aider à organiser et à contrôler le référendum. Elle s'articule autour du bureau du représentant spécial, d'une commission d'identification (c'est à elle que revient la difficile tâche d'identifier le futur corps électoral), d'une commission référendaire, d'une antenne administrative et d'un bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés.

L'unité de sécurité, était quant à elle, composée d'agents de police civile. Elle était composée à l'origine¹⁶ de 26 policiers venus principalement d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Malaisie et du Togo. Sa mission est de maintenir l'ordre aux abords et à l'intérieur des bureaux d'identification et d'enregistrement. C'est pourquoi cette composante a connu un renforcement progressif de ses unités, à partir du moment où l'identification a commencé en 1994. En février 2001, le nombre de policiers s'élève à 47, venant de 9 pays¹⁷.

Le règlement prévoyait plusieurs points :

- proclamation d'un cessez-le-feu et échange de prisonniers (supervisé par le Comité International de la Croix Rouge),
- réduction substantielle des forces marocaines présentes sur le territoire sahraoui et consigne des combattants des deux parties sous le contrôle du personnel militaire de l'ONU,
- retour des réfugiés et autres Sahraouis souhaitant revenir sur le territoire et habilités à voter,

¹⁵ Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 17 février 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

¹⁶ Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

¹⁷ Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

- organisation et contrôle d'un référendum qui devait se dérouler 20 semaines après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu,
- après proclamation des résultats du référendum, poursuite du contrôle du retrait des troupes marocaines, ou, démobilisation des troupes du Front Polisario.

L'efficacité du volet militaire est immédiate. Dans les mois qui suivent sa mise en place en effet, la composante militaire de la MINURSO impose sans difficultés le cessez-le-feu, son principal objectif. Entre 1992 et 1993, le nombre total de violations confirmées s'élevait à 23, dont 12 imputées au Maroc et 11 au Polisario¹⁸. La plupart d'entre elles concernaient des mouvements de troupes non autorisés, souvent en violation des termes du cessez-le-feu en raison des décalages entre demandes et autorisations liés aux difficultés de transmission sur le terrain. Aucune d'entre elle n'avait revêtu de caractère violent. La seule plainte récurrente venait du Polisario, qui accusait le Maroc de survols réguliers de son territoire. Mais ceux-ci n'ont été que rarement vérifiés par la MINURSO.

En revanche, la commission d'identification sera gênée dans son travail dès sa mise sur pied. La définition du corps électoral deviendra dès 1994 le point de cristallisation de toutes les divergences entre les deux parties, à un tel point, qu'en février 2001, le mandat de la MINURSO sera prolongé pour la énième fois.

De la lutte armée à la guerre des listes, le référendum en question

Le lancement du processus d'identification a été officiellement annoncé sur le terrain le 3 novembre 1993. La liste servant de base avait été acceptée par les deux parties et comprenait les personnes recensées par les Espagnols en 1974, à la quelle avaient été ajoutés d'un commun accord les personnes du même recensement, mais qui, à l'époque, avaient moins de 18 ans.

La difficulté majeure qui apparaît dès les premières négociations, est celle de la définition du peuple sahraoui, liée à ses spécificités. Structurées autour des tribus divisées en fractions, sous-fractions et groupes familiaux, certaines de ces tribus s'étendent bien au delà des frontières du Sahara occidental. Il est donc difficile de dire qui est originaire du territoire et qui ne l'est pas. Ne pourront naturellement participer au référendum que ceux qui en proviennent. Aussi, c'est l'appartenance d'une personne à un groupe familial implanté sur le territoire qui fera foi. Ce seront donc les cheiks et notables de chaque groupe qui en attesteront. D'accord sur ce principe, les deux parties ne s'entendent cependant pas sur les tribus et groupes tribaux qui ont un rattachement clairement établi au territoire. Le Maroc prône l'acceptation du plus grand nombre de groupes, alors que les Sahraouis, veulent à tout prix restreindre le droit de vote à ceux recensés en 1974 et souhaitent que ce droit soit éventuellement élargi aux sous-fractions dont la grande majorité des membres aurait été dénombré en 1974. La proposition de compromis faite par l'ONU, consistant à prendre en compte toutes les sous-fractions recensées en 1974 et rien que celles-là, ne sera pas acceptée par le Polisario.

Aussi, dès 1993, le Secrétaire général des Nations unies estime qu'« il est assez illusoire de fixer une date » (pour le référendum à ce moment là)¹⁹. Il prévoit que le processus sera long et nécessitera certainement une prolongation du mandat de la MINURSO, car la lutte ne se fera plus avec les armes, mais bel et bien sur le terrain des listes électorales. Ce n'est

¹⁸ Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

¹⁹ Secrétaire général des Nations Unies, op. cit.

qu'en 1994 qu'il a été possible de sortir de l'impasse. Les deux parties ont alors accepté d'avancer sur la base du compromis proposé par l'ONU, en émettant toutefois de sérieuses réserves. Elles concernent les dispositions relatives aux liens tribaux avec le territoire, ainsi que les preuves et modalités des témoignages oraux. L'origine des plaintes sera la même à chaque fois : les Marocains craignent que des ayants droit ne soient pas acceptés, le Polisario lui, redoute que soient autorisés à voter des personnes n'étant pas sahraouies.

Si le lancement des opérations d'identification, en août 1994, constitue un grand pas en avant, le processus s'annonce d'emblée comme une démarche complexe et de longue haleine, comme le pressent dès 1988 Mme Grimaud, lorsqu'elle écrit : « le seul établissement des listes électorales peut demander des années et susciter des contestations sans fin »²⁰ (p 96).

C'est la désignation des chefs de tribu appelés à témoigner qui posera problème. Réglée en 1995, cette question est immédiatement suivie par le refus des autorités marocaines de procéder à une vérification préalable de l'identité d'une centaine de milliers de requérants. Cette position entraîne à deux reprises le retrait du Front Polisario du processus d'identification. Fin 1995 en particulier, le mouvement refuse à son tour le principe de l'identification des membres de trois tribus qu'il considère comme trop fortement pro-marocaines.

Pour relancer le processus, le Secrétaire général des Nations Unies demande à M. James Baker, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, de tenter de sortir le conflit de l'impasse dans laquelle il se trouvait. Très vite, celui-ci constate qu'aucune des deux parties n'est décidée à chercher une solution au différend. Il entreprend alors d'organiser une série de pourparlers directs qui permettent de trouver un nouvel accord autorisant l'identification des membres des tribus récusées par le Polisario. En décembre 1997, les accords de Houston ouvrent la voie à la reprise du processus. Mais lorsque des membres des tribus contestées se présentent d'eux-mêmes en grand nombre, de nouvelles difficultés surgissent, en raison de nouvelles protestations sahraouies. Après de longues négociations, l'ONU fait d'autres propositions acceptées par le Front Polisario cette fois-ci, mais accueillies avec beaucoup de retenue par les Marocains. Finalement, en 1999 les deux parties acceptent les termes des procédures soumises par le représentant du Secrétaire général, avec toutefois quelques réserves, comme d'habitude.

Au total, sur 198 469 requérants, la commission d'identification a retenu 86 386 personnes autorisées à voter après avoir entendu 144 369 d'entre eux. Elle a reçu 131 038 recours suite à la première liste d'électeurs acceptés diffusée en janvier 2000. Nouveau désaccord, le Maroc estime le nombre des personnes ayant atteint la majorité depuis 1993 et ayant droit au vote à environ 30 000, le Polisario n'en dénombre pas plus de 11 000, dont 5000 à Tindouf²¹.

En fait, la lutte des listes s'apparente à une nouvelle guerre d'usure, dont on a parfois l'impression qu'elle est menée de façon conjointe par les deux parties contre la MINURSO. Dans cette guerre des nerfs, l'ONU a partiellement jeté l'éponge en 1996, lorsqu'elle a annoncé dans son rapport du 8 mai, le retrait d'une partie de ses moyens déployés sur le territoire, et le gel du processus d'identification. Il semble, en effet, qu'à chaque fois qu'un obstacle est enfin franchi après d'âpres négociations, l'une ou l'autre des parties tire de son chapeau une nouvelle pomme de discorde, comme si les deux protagonistes agissaient de concert. En février 2000, le Secrétaire général des Nations Unies déclare à propos de la

²⁰ - GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, p. 96

²¹ Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

question : « l'évolution de la situation ... suscite de véritables inquiétudes et amène à se demander si une mise en œuvre... du plan... sera possible. Cette évaluation donne à réfléchir. », avant de demander le renouvellement du mandat de la MINURSO.

Dans son dernier rapport du 20 février 2001, le Secrétaire général des Nations Unies ne se départi pas de son scepticisme en déclarant : « regrettably, I cannot report any progress » après avoir dépeint l'aggravation de la situation sur le terrain.

IV.2 Du référendum à la troisième voie, quelles perspectives ?

Alors même que l'arrivée au pouvoir du jeune roi Mohamed VI au Maroc et de M. Bouteflika en Algérie semblait porteuse de nouveaux espoirs, les tensions réapparaissent, non seulement entre les deux voisins soucieux d'asseoir leur pouvoir, mais aussi entre Maroc et Front Polisario. Dans ces conditions, on voit mal comment le processus d'identification pourrait aboutir dans des délais raisonnables, pire encore, il semble difficile, compte tenu du contexte, de croire en une troisième voie, dont on parle tant actuellement.

Le réarmement du Front Polisario

Sur le terrain la situation s'est dégradée de jour en jour au cours des derniers mois. Côté Polisario, la seule issue considérée comme acceptable est celle du référendum. Sa remise en cause par le Maroc, mais aussi des puissances étrangères (les Etats-Unis en particulier) face aux difficultés de préparation du référendum, est très mal vécue par le Polisario. De fait, cela peut se comprendre. Les dirigeants du mouvement luttent depuis plus de 25 ans pour obtenir cette procédure d'autodétermination, qui constitue leur raison d'être, le fondement même de la RASD. Il paraît donc peu probable, que la génération au pouvoir composée des premiers combattants du Front de libération, soit disposée à accepter une autre solution.

Depuis le printemps 2000 donc, le Front Polisario multiplie les signes de mécontentements, utilisant la moindre occasion pour tenter de remettre la question à la une de l'actualité internationale, afin de sensibiliser les pays qui le soutiennent, en particulier sur les risques d'hégémonie marocaine dans la région.

Pour donner du crédit à ces menaces, le mouvement se réarme, fait montre de son potentiel militaire renouvelé en invitant des observateurs internationaux à des exercices d'envergure, et relance sa politique déclaratoire relayée par un réel durcissement sur le terrain. En effet, les observateurs de la MINURSO ont pu constater au cours de l'année 2000, une nette montée en puissance des unités déployées face aux FAR, qui se traduit par un rééquipement et un regain d'activités dans les régions militaires sahraouies. Du côté marocain, les quelques 100 000 hommes dans le sud, poursuivent leur rythme d'entraînement sans grande motivation. Le Front Polisario, dès février 2000, a mené des exercices visant à démontrer sa capacité à reprendre les hostilités. On estime qu'il peut aligner 3 à 4 milliers d'hommes équipés de véhicules blindés légers et de 4X4 dotés de mitrailleuses de gros calibre. Il possède en outre, plusieurs dizaines de pièces d'artillerie. Au printemps 2000, le président Abdelaziz lui-même, a assisté à des exercices simulant une attaque surprise sur des objectifs limités, dans lequel évoluait un bataillon entier de blindés légers et une trentaine de 4X4, appuyés par de l'artillerie. Les observateurs de la MINURSO qui ont pu assister à cette

démonstration de force, considèrent que si le Front Polisario n'a pas les moyens de mener des actions de grande envergure, il peut toutefois, reprendre ses opérations de harcèlement sur des portions de mur en mauvais état. La menace est donc réelle. Compte tenu de l'échec des dernières négociations de Londres et de Berlin et de la suspension des négociations sous l'égide de M. Baker rappelé aux Etats-Unis pour campagne électorale, une reprise des attaques ne peut être exclue. La victoire des républicains aux élections américaines risque d'ailleurs de mettre fin, sinon de limiter l'engagement ultérieur de l'ex-Secrétaire d'Etat au Sahara occidental.

D'autres incidents ont permis au Sahraouis de manifester leur mécontentement sur la scène médiatique. Le rallye Paris-Dakar, qui traverse depuis de nombreuses années les régions touchées par le conflit, a fait l'objet à plusieurs reprises déjà de tentatives d'intimidation de la part des Sahraouis. Si jusque là la situation ne s'était pas envenimée, le rallye 2001 a failli déclencher de nouvelles hostilités. Il semblerait en effet, que pour la première fois, les organisateurs de l'épreuve sportive n'aient pas pris le soin de consulter les autorités de la RASD au moment de la définition de son tracé. Cette négligence leur a valu de faire l'objet cette fois-ci de menaces plus directes et sérieuses de la part du Front Polisario, offensé de n'avoir été contacté dans la phase préparatoire d'un rallye qui traverse son territoire. Dès le mois de décembre, le président Abdelaziz lui-même menaçait de s'en prendre au rallye, dont l'organisation s'était contentée de traiter avec le gouvernement marocain les détails de son passage au Sahara occidental. En janvier, le rallye déjà perturbé par une manifestation pro-sahraouie en Espagne, devait faire face à des menaces annoncées par le président dans le quotidien algérien *El Watan*. Abdelaziz considérait l'entrée sur le territoire sahraoui (prévue le 7 janvier, au cours de l'étape Goulimine-Smara) sans entente préalable avec les autorités de la RASD, comme une violation du cessez-le-feu²².

Cette menace ne fut pas mise à exécution et le président Abdelaziz rappela que le mouvement sahraoui n'était pas un mouvement terroriste. Il n'en reste pas moins que cet incident contribua largement à la dégradation de la situation sur le terrain, le Front Polisario annonçant finalement qu'il considérait que l'entière responsabilité de l'affaire revenait au Maroc. Elle a cependant contribué à accroître encore la frustration et les rancœurs des chefs militaires. La majorité d'entre eux en effet, étaient persuadés que cette menace serait mise à exécution.

Le dernier rapport du Secrétaire général fait mention enfin d'un durcissement de l'attitude du Polisario vis à vis des observateurs de la MINURSO, considérant que la mission est pour partie responsable de l'interruption du processus d'identification. Le 31 décembre 2000, les officiers de liaison du Front Polisario avisèrent les observateurs de l'interdiction qui leur était faite désormais de s'approcher à moins de 800 mètres d'un poste sahraoui. Depuis 1991, ceux-ci pouvaient aller et venir sans restrictions particulières, le Polisario voulant faire preuve de sa volonté de collaboration. Le 17 janvier, s'ajouta à cette interdiction, une réduction de la liberté de patrouiller par voie terrestre et aérienne pour la MINURSO. Entre temps, le Polisario venait de déployer des forces sur le terrain, sans en faire la demande préalable à l'ONU, ce qui constitue une violation flagrante et sans précédent (volontaire du moins) des termes du cessez-le-feu. En dépit d'une protestation officielle et écrite du Représentant du Secrétaire général, le Polisario confirma les restrictions imposées aux observateurs.

Jamais, depuis l'instauration du cessez-le-feu, la situation ne s'était détériorée à ce point. Cette tension sur le terrain reflète également les crispations politiques renaissantes entre le Maroc et l'Algérie. En dépit de belles déclarations d'intentions faites de part et d'autre sur

²²SAMIL A. « le 7 janvier, nous frapperons », *El Watan*, 4 janvier 2001.

la nécessité d'en finir avec ce conflit qui empoisonne les relations inter maghrébines, le climat entre les deux voisins et leurs nouveaux chefs d'Etat ne s'améliore pas, au contraire.

L'enjeu marocain

Au début de l'année 2000, trois Sahraouis sont accusés d'espionnage au Maroc. A Laayoune, ce sont 26 détenus sahraouis qui entament une grève de la faim. D'autres détenus à Agadir les suivent dans leur exemple. Ces événements entraînent dans leur sillage des manifestations estudiantines en leur faveur à Agadir et Smara. Par ailleurs, la situation des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf et de Dakhla se dégrade, ce qui laisse présager de nouveaux troubles dans la population sahraouie. Ceux-ci risqueraient de menacer la stabilité interne du Maroc.

En 1999 déjà, certains observateurs avaient vu dans les événements de Laayoune, survenus fin septembre - début octobre, un mouvement d'ampleur nationale qui risquait de s'étendre dans tout le Maroc. Première crise que le jeune roi se vit contraint de régler au plus vite, mais aussi au mieux, la révolte estudiantine a été fermement réprimée malgré la volonté annoncée du souverain de traiter désormais les différends par le dialogue. Agissant directement et sans intermédiaires sur le terrain, Mohamed VI a réussi tout de même à enrayer le mécontentement des étudiants avec une série de mesures en leur faveur, avant que le mouvement ne s'étende à d'autres couches de la population. Resté en l'état d'épiphénomène, cet incident a donné au jeune roi l'occasion de démettre l'un des plus fidèles ministres de son père, Driss Basri. Jusque là, ce ministre de l'intérieur était tout puissant et traitait personnellement les dossiers les plus sensibles tels que celui du Sahara occidental. C'est ce qui fit croire à la plupart des observateurs, que le dossier du Sahara allait enfin connaître un dénouement.

Mais Mohamed VI reste le garant de la cohésion nationale. Or, la question du Sahara demeure l'un des sujets les plus sensibles au Maroc. Il ne peut donc en aucun cas perdre la face en abandonnant par exemple les prétentions de son père. Bien au contraire, il est contraint de réamorcer une politique déclaratoire montrant qu'il tient fermement à mener à terme l'intégration du Sahara occidental, en digne successeur de son père, Hassan II. Dans l'entourage du souverain, on souligne de la façon la plus nette, qu'il serait hors de question désormais que se tienne un référendum dans les termes définis dans le plan de paix en vigueur. La raison invoquée est que les listes électorales auraient été taillées sur mesure pour le Front Polisario. Selon ses proches, le président Bouteflika, soucieux de soigner son fief oranais, souhaiterait la réouverture du point de passage d'Oujda. Ceci expliquerait la venue au Maroc de son ministre de l'Intérieur, qui aurait proposé au Maroc de mettre entre parenthèses le dossier sahraoui en le laissant à l'ONU. Accusé en effet d'avoir laissé s'infiltrer des islamistes algériens sur son territoire, le Maroc veut faire la preuve de l'étanchéité de ses frontières avec son voisin.

La position algérienne

Par réaction, l'Algérie ne peut rester dans l'ombre. Dès le 10 janvier 2000, M. Bouteflika renouvelle l'appui de son pays au Polisario. Au cours d'une visite en Tunisie, le président algérien rappelle que son pays « n'accepte pas la politique du fait accompli, refuse la loi de la jungle et la domination du plus fort aux dépens du plus faible »²³.

²³ MANIGLIER (Paul) « Vent d'autonomie sur le Sahara », Le Figaro, 25 octobre 2000.

Il semblerait même que les livraisons de matériel aient repris sur le terrain. En effet, selon le Sunday Time, les appareils de visée nocturne qui dotent depuis peu les 4X4 sahraouis proviendraient du Qatar. Destinés à l'Algérie, ils n'auraient en fait que transité par ce pays. Par ailleurs, 300 nouveaux 4X4 auraient été livrés en l'espace de quelques mois au Front Polisario. Dans le secteur de Tindouf, l'armée de terre algérienne aurait déployée l'équivalent de trois brigades mécanisées et motorisées²⁴). Dans cette même zone sont stationnés plusieurs escadrons de MIG 21, 23 et 25, ainsi que d'importants moyens d'artillerie.

Bien qu'en façade, un dégel dans les relations entre Maroc et l'Algérie semble se produire (on parle de « rapprochement réaliste et pratique »), des spécialistes marocains du dossier semblent affirmer que tant que la question du Sahara ne sera pas réglée, rien ne bougera entre les deux voisins. L'attitude des deux chefs d'Etat ne laisse pas percevoir, en l'occurrence, une réelle amélioration des rapports. Le sommet Afrique/France de Yaoundé de janvier 2001 en a été une illustration parlante. Mohamed VI et Abdelaziz Bouteflika ne s'y sont pas adressé la parole. M. Bouteflika, dit-on, aurait même été agacé devant les excès de protocole déployés pour le jeune roi.

Les chances d'une troisième voie

Le blocage du processus d'identification a conduit James Baker à chercher un nouveau terrain d'entente, une autre voie pour permettre le dénouement de la crise. Parfois appelée à tort « nouvelle voie », elle se fonde en effet, sur des propositions déjà anciennes du Maroc et consiste en une intégration du Sahara occidental dans un Maroc totalement renouvelé au niveau de sa structure administrative. La province, au même titre que les autres régions du royaume se verrait attribuer une très large autonomie, donnant ainsi la possibilité aux Sahraouis de s'autogérer et d'exprimer leur identité à travers une grande liberté d'action.

Le roi Hassan II avait clairement indiqué qu'il était en faveur d'une régionalisation de son pays, où les provinces, à l'image des Länder allemands se verrait attribuer l'essentiel de leur gestion. Ce concept déjà ancien au Maroc, stipulait que seul « le timbre et le drapeau » seraient du ressort du souverain. Ainsi, en 1983, Hassan II envoya des émissaires proposer aux Sahraouis une autonomie substantielle du Sahara occidental dans un Etat marocain souverain.

A la fin des années 1980 d'ailleurs, l'Algérie avait elle-même poussé le Front Polisario à accepter de négocier avec le Maroc dans ce cadre de réforme constitutionnelle et administrative, dans laquelle seul la défense et la politique étrangère resteraient entre les mains du roi. Mais en 1988, c'est le Maroc qui ne voulait plus de cette solution, cherchant à gagner du temps pour parachever la mise en valeur des provinces annexées depuis la marche verte. L'idée fut alors abandonnée et dès lors le référendum fut considéré comme la seule issue juridique internationale à la question.

Lorsque la MINURSO se retira partiellement du territoire, le roi Hassan II, profitant des discussions internes à propos de la réforme constitutionnelle marocaine, remit sur le tapis, son projet d'intégration « douce » des provinces sahariennes.

Cette solution ne satisfait cependant pas les Sahraouis. D'abord, parce qu'elle représente tout ce contre quoi ils se battent depuis les origines du conflit. Ensuite, parce que la proposition vient du Maroc, et que, par principe, elle est considérée comme une tentative

²⁴ HUSSON (Jean-Pierre) « L'armée de libération populaire sahraouie, le bras armé du Front Polisario », Raids 2000, pp. 48-54.

d'annexion déguisée, une « pseudo-solution visant à légitimer le fait colonial au Sahara »,²⁵. Devant l'impossible issue – à court terme du moins- du référendum, l'ONU a repris cette proposition à son compte. Pour l'Algérie aussi, cette solution est bien évidemment inacceptable. L'ONU et Mohamed VI devront donc faire preuve de beaucoup de tact pour trouver une voie acceptable par la partie opposée, une issue sans vainqueur ni vaincu. Car toute la difficulté est là. Aucune des deux parties en présence ne peut se permettre de perdre la face dans la sortie de crise. On l'a vu, les politiques intérieures, la cohésion nationale des Etats de la région est si fortement liée au conflit que le moindre sentiment d'humiliation pourrait relancer les hostilités et restaurer un « grand désordre régional ».

Pour estimer les chances d'aboutissement de l'une ou l'autre des solutions envisagées, la réelle question qui se pose désormais est celle de la réalité du rapport de force actuel.

Le Front Polisario a-t-il encore un pouvoir de nuisance effectif ? S'il ne peut plus espérer reconquérir les territoires perdus par la force, il dispose encore de certains atouts encore, en dépit du faible soutien résiduel de la communauté internationale. Ce pouvoir réside essentiellement dans sa capacité à replacer la question sur la scène médiatique. Ses menaces régulières de reprendre les hostilités si le référendum n'est pas mis en œuvre, pourraient être finalement mises à exécution. Cela mettrait le Maroc dans une situation très inconfortable, car, est-il besoin de le rappeler, d'un point de vue juridique, la légitimité internationale est du côté sahraoui. Le Maroc, qui souhaite un partenariat renforcé avec l'Union européenne, est bloqué par ce conflit, dont le règlement constitue le préalable impératif à toute avancée sur la scène européenne. Notons au passage, que le parlement européen a opté une nouvelle fois en 2000, pour la tenue au plus tôt du référendum, dont le Maroc craint de plus en plus que l'issue ne lui soit défavorable. Celle-ci serait inacceptable pour le Maroc, compte tenu des investissements économiques effectués dans les nouvelles provinces, mais aussi des pressions que le roi aurait alors à subir de la part de son armée et de sa population toute entière. Il est évident que la légitimité même du jeune monarque serait en question.

Ce point nous amène inévitablement à nous interroger sur la réaction des deux parties en cas de tenue d'un référendum. Peut-on en effet imaginer sérieusement que l'une ou l'autre des parties accepterait de renoncer à ses rêves, dans l'hypothèse d'un échec ? Il est fort probable, que ni le roi Mohamed VI, ni le président Abdelaziz en tout cas, n'acceptent un sort qui relèverait pour eux du suicide politique.

Mais le jeune roi sait aussi que les menaces sahraouies se déplacent peu à peu sur son propre territoire. Parmi les réfugiés en effet, tous ne sont pas pro-marocains, et une tentative de déstabilisation du régime chérifien par l'intérieur ne peut être totalement exclue. L'intégration par le biais de la fédéralisation lui procurerait un avantage certain : l'autogestion des provinces lui permettrait en effet de ne pas être considéré comme responsable des problèmes économiques engendrés par l'afflux de 300 000 nouveaux Sahraouis. Car il est clair que le Maroc ne pourra offrir des conditions de vie décentes à l'ensemble de ses concitoyens. Le chômage et la détresse sociale engendrée pourrait à terme conduire à des troubles internes, voire des affrontements intertribaux. Déjà, de nombreux Marocains du Nord se plaignent de l'excès d'aides et de considération apportée aux Sahraouis et quelques incidents ont déjà éclaté, montrant de toute évidence l'émergence d'un sentiment « anti-sahraoui ». A terme, une partie des ralliés pourraient donc servir la cause du Front Polisario. Le problème sahraoui pourrait alors se développer à l'identique de celui des Kurdes.

²⁵ MANIGLIER (Paul) « Vent d'autonomie sur le Sahara », Le Figaro, 25 octobre 2000.

Côté Polisario, une partie des dirigeants est consciente de ces possibilités et serait prête à négocier l'autonomie pour aller plus loin dans un second temps. Elle pense que le modèle calédonien peut être une solution habile pour accéder à long terme à une « indépendance associée ». Une autre partie, estime elle, que les populations ne sont plus « mobilisables » et que la cause sahraouie est désormais perdue. L'intégration au Maroc y est ressentie comme une fatalité finalement pas si défavorable qu'elle n'y paraît. Enfin, la branche dure, toujours au pouvoir, et dont le leader n'est autre que le président Abdelaziz lui-même, considère que la lutte armée est toujours d'actualité et que l'unique issue acceptable reste le référendum. Elle envisage de nouvelles formes de conflit, du type intifada, peu réalistes au demeurant dans le contexte spécifique du Sahara. Cette fraction dure est certes de plus en plus contestée, mais le président « règne » de façon très autoritaire sur sa république démocratique, et ne compte pas céder le pouvoir.

CONCLUSION

Plus de 25 ans après le début du conflit, la question du Sahara occidental n'est donc pas réglée. Le référendum est dans une impasse, dont on ne voit pas aujourd'hui comment en sortir.

La véritable question est celle posée par Mme Grimaud en 1988²⁶, qui aurait dû faire l'objet d'un débat fondamental, semble-t-il, et ce, dès le début du conflit : « Des organisations sociales, même anciennes, dont les élites ont fait des choix multiples doivent-elles être encouragées à constituer des micro-Etats ? Suffit-il à un groupe de revendiquer la création d'un Etat indépendant depuis treize ou, au maximum vingt ans, pour que cette demande, assimilant le particularisme à un nationalisme récent ou naissant soit recevable ? » A la réflexion, on peut s'interroger si l'origine de ce conflit, tout comme celui du déchirement plus récent de la Yougoslavie ne se trouve pas dans l'attitude initiale de la communauté internationale vis à vis du mouvement révolutionnaire. Dès lors cependant que la décision de le soutenir a été prise, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Désormais inenvisageable pour le Maroc, le référendum reste la seule solution officiellement acceptée par le Front Polisario. Mais la renonciation au seul mode de reconnaissance juridique internationalement admis en la circonstance, représenterait non seulement un camouflet pour les Sahraouis, mais aussi pour le voisin algérien, et pire encore, pour l'ONU.

Il ne serait donc pas irréaliste d'envisager une solution négociée, entérinée par la suite par un processus référendaire. Ceci reviendrait cependant une nouvelle fois à remettre en oeuvre une vieille proposition du Maroc, inacceptable par conséquent pour les Sahraouis.

Une autre solution pourrait consister en la création d'une zone sous tutelle internationale, à l'instar du Kosovo. Ce serait un nouveau fardeau pour la communauté internationale et l'ONU en particulier, qui a déjà investi la bagatelle de quelque 500 millions de dollars dans le conflit qui s'éternise et dont chaque mois supplémentaire coûte environ 4 millions de dollars. De plus cela ne réglerait pas le conflit, tout au plus prolongerait son gel, comme cela a été le cas au Kosovo, ou même en Bosnie, où les solutions définitives n'ont pas encore été trouvées.

Dans l'état actuel des choses, une issue ne semble donc pas se dessiner. Ni le référendum, ni la troisième voie ne semblent envisageables. On peut se demander finalement quels facteurs pourraient débloquent la situation inextricable du Sahara occidental. Deux points apparaissent comme des éléments potentiels de déblocage.

Le premier, concerne les relations entre le Maroc et l'Algérie, et donc la question de leur stabilité interne. L'actuel problème des deux chefs d'Etat récemment parvenus aux rênes de leur pays respectifs est la consolidation de leur pouvoir. On peut imaginer qu'une fois leur situation stabilisée, c'est à dire le conflit interne avec les islamistes algériens réglé et l'assise du pouvoir de Mohamed VI assurée, ils auront d'avantage de liberté d'action l'un et l'autre, en particulier vis à vis de leurs armées, pour entamer de réelles négociations. Certes, il est possible de rétorquer que leur pouvoir dépend directement de la situation au Sahara. Mais elle ne dépend pas que de cette question. Si l'Europe acceptait un rapprochement avec le Maroc, sans imposer le préalable du règlement, et que d'un autre côté la situation politique et

²⁶ GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, p. 93.

économique aussi de l'Algérie parvenait à un niveau de stabilité correcte (grâce peut-être aussi à des aides extérieures), les deux pays pourraient régler leur litige de frontière et rapprocher leur points de vue. Rappelons simplement qu'à des moments différents du conflit, il est arrivé que Maroc et Algérie fassent les mêmes propositions.

Dans ce cadre, la solution négociée pourrait s'avérer la plus propice, car plus progressive et plus souple.

L'autre élément de déblocage se trouve au sein du Polisario. Si le rajeunissement politique a eu lieu au Maroc, ouvrant la voie à une nouvelle forme de gestion de la crise, les dissensions dans les rangs de ce qui est désormais l'un des plus vieux mouvements révolutionnaires de l'après guerre, pourraient conduire, en dépit de l'insistance de la vieille garde au pouvoir, à un renouvellement des instances dirigeantes du Front Polisario. Le problème de M. Abdelaziz s'apparente en effet, semble-t-il, à celui de M. Arafat. Après tant d'années de lutte, il est difficile, voire impossible pour de tels personnages, de passer du « confortable » état de contestation, à celui de chef d'un Etat reconnu. Dans un mouvement révolutionnaire plutôt « autoritariste », la lutte, permet une rhétorique simpliste, dont le seul défi est de maintenir la permanence d'un discours revendicateur et critique. Les dirigeants d'un Etat réellement démocratique, se doivent d'assumer l'entière responsabilité de sa gestion. Cette perspective semble pousser Abdelaziz à refuser à chaque fois qu'il se présente, le règlement du conflit, qui sonnerait le glas de l'idéal révolutionnaire.

Ce n'est donc qu'un changement de génération, qui permettra au Front Polisario d'accepter de changer d'orientation politique. Ce qui est aujourd'hui inacceptable pour M. Abdelaziz et sa vieille garde rapprochée, le sera sans doute demain pour la nouvelle équipe.

V Annexes

V.1 Carte du Sahara occidental ; ethnies (non disponible sur version informatique)

V.2 Carte du Sahara occidental ; mur et implantation de la MINURSO



VI Bibliographie

VI.1 Ouvrages

- BERRAMDANE (Abdelkhaleq) « Le Sahara occidental : enjeu maghrébin », Karthala, 1992, 360 p.
- DAMIS (John) « Conflict in Northwest Africa, The Western Sahara Dispute », Hoover press, 196 p.
- FROBERVILLE (Martine de) « Sahara occidental, la confiance perdue », L'Harmattan, Paris, 1996, 378p.
- MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, 229 p.

VI.2 Articles

- BENCHEMSI (Ahmed R.) et OUAZANI (Cherif) « Maroc - Algérie : chassé-croisé diplomatique », Jeune Afrique / L'intelligent, n° 2089, janvier 2001, pp.28-29.
- BORGUE (Claude) « Le conflit du Sahara occidental », Défense nationale, mai 1983.
- DECRAENE (Philippe) « La politique africaine du Maroc », L'Afrique et l'Asie modernes, n° 143, 1985, pp. 3-11.
- DESSENS (Paul) « Le litige du Sahara occidental », Maghreb - Machrek, janvier - mars 1976, pp. 29-46.
- GRIMAUD (Nicole) « Le Sahara occidental : une issue possible ? », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, pp. 89-113.
- HUSSON (Jean-Pierre) « L'armée de libération populaire sahraouie, le bras armé du Front Polisario », Raids 2000, pp. 48-54.
- MANIGLIER (Paul) « Vent d'autonomie sur le Sahara », Le Figaro, 25 octobre 2000.
- MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental : de la prolongation à la nécessité de son règlement », Politique étrangère 3/96, pp. 665-675.
- SAMIL A. « le 7 janvier, nous frapperons », El Watan, 4 janvier 2001.
- SEGURA I MAS (Antoni) « La question du Sahara dans la dynamique géopolitique du Maghreb », CONFLUENCES Méditerranée n°31, 1999, pp. 119-131.
- SOUDAN (François) « Maroc, la vérité sur les événements de Laayoune », Jeune Afrique, n° 2023-2024, 19 octobre 1999, pp. 26-33.

- SOUDAN (François) « Maroc - Algérie, embrassades et bruits de bottes », L'intelligent, n° 2082, du 5 au 11 décembre 2000, pp. 37-39.

VI.3 Documents

- MESBAH (Mohamed Chafik) Capitaine, ANP (Algérie) « La construction du Maghreb arabe face au défi du conflit du Sahara occidental », 84 p. Royal College of Defence studies (London), 1987.

- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 17 février 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport de juin 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental ».

- Divers documents internes à la MINURSO.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
I UNE TERRE DE QUERELLES	6
I.1 UN « NON DESERT »	6
La population.....	6
La côte et son potentiel.....	7
Les richesses du sous-sol.....	7
I.2 LA DIFFICILE DECOLONISATION.....	8
Un contexte défavorable.....	8
La naissance du mouvement identitaire sahraoui	9
Les autres prétentions sur le territoire.....	9
II UN ENJEU REGIONAL	12
II.1 L' OBJET DES POLITIQUES INTERNES	12
La cause nationale marocaine	12
L'exploitation de la question sahraouie par l'Algérie	14
II.2 ALLIANCES ET RIVALITES REGIONALES	15
La lutte algéro-libyenne pour le contrôle du Front Polisario.....	15
Les rivalités algéro-marocaines.....	16
III EVOLUTIONS DANS LE CONFLIT	18
III.1 RASD, DE L' OFFENSIVE A LA PARALYSIE.....	18
La république sans terres, édification des structures d' Etat.....	18
Des conditions de vie difficiles	18
De l' action militaire et diplomatique intensive à la démobilisation	19
III.2 MAROC, DE L' ISOLEMENT A L' INTEGRATION	20
La construction des murs.....	20
L' intégration et la mise en valeur des « provinces sahariennes »	21
Les difficultés internes du Front Polisario et les ralliements	23
La rupture de l' isolement diplomatique marocain	24
IV L' IMPASSE ?	26
IV.1 L' ONU DANS LE CONFLIT	26
Les résolutions et leur acceptation par les parties prenantes	26
La MINURSO: missions, moyens et résultats.....	28
De la lutte armée à la guerre des listes, le référendum en question.....	29
IV.2 DU REFERENDUM A LA TROISIEME VOIE, QUELLES PERSPECTIVES ?	31
Le réarmement du Front Polisario.....	31
L' enjeu marocain	33
La position algérienne	33
Les chances d' une troisième voie.....	34

CONCLUSION.....	37
V ANNEXES.....	39
V.1 CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL ; ETHNIES.....	39
V.2 CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL ; MUR ET IMPLANTATION DE LA MINURSO.....	40
VI BIBLIOGRAPHIE.....	41
VI.1 OUVRAGES.....	41
VI.2 ARTICLES.....	41
VI.3 DOCUMENTS.....	42